

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 01714

Numéro SIREN : 420 916 918

Nom ou dénomination : AIRBUS OPERATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/019363

CERTIFIÉ CONFORME

AIRBUS Operations SAS

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

Exercice: du 01/01/2021 au 31/12/2021

BILAN

ACTIF

M.€.
(Millions d'Euros)

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations incorporelles (Note 1)	1 465	1 457
Immobilisations corporelles (Note 2)	2 241	2 440
Immobilisations financières (Note 3)	6 153	6 148
TOTAL	9 859	10 045
ACTIF CIRCULANT		
Stocks et en-cours (Note 4)	1 151	1 350
Avances et acomptes versés sur commandes	50	56
Créances d'exploitation (Note 5)	2 898	1 123
Créances diverses (Note 5)	168	172
Valeurs mobilières de placement (Note 7)	-	-
Disponibilités (Note 8)	-	0
Charges constatées d'avance et autres (Note 6)	35	16
TOTAL	4 302	2 718
Ecarts de conversion actif	47	11
TOTAL DE L'ACTIF	14 207	12 775

BILAN

PASSIF

M.€.
(Millions d'Euros)

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES (Note 9)		
Capital	1 009	1 009
Primes d'émission, d'apport et de fusion	4 663	4 663
Réserves & RAN	1 811	3 649
Autres capitaux propres	3	3
Résultat de l'exercice	835	- 1 838
Acomptes sur dividendes	-	-
Subventions d'investissement	2	2
Provisions Réglementées	1 014	982
TOTAL	9 337	8 471
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (Note 10)	719	952
DETTES		
Dettes financières (Note 11)	1 972	1 815
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	169	188
Dettes d'exploitation (Note 11)	1 887	1 260
Dettes diverses (Note 11)	70	61
Produits constatés d'avance et autres (Note 12)	17	8
TOTAL	4 116	3 332
Ecarts de conversion passif	36	19
TOTAL DU PASSIF	14 207	12 775

COMPTE DE RESULTAT

M.€.
(Millions d'Euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	9 097	8 284
Autres Produits d'exploitation	207	95
Achats Consommés et variations de stocks	- 5 951	- 6 248
VALEUR AJOUTEE	3 353	2 131
Subventions d'exploitation	162	43
Impôts, taxes et versements assimilés	- 64	- 178
Charges de personnel	- 1 641	- 1 486
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 811	509
Reprises aux amortissements et aux provisions	455	499
Dotations aux amortissements et aux provisions	- 902	- 1 027
Transferts de charges (1)	8	7
Autres produits	0	0
Autres Charges	- 322	- 430
RESULTAT D'EXPLOITATION (Note 14)	1 050	- 441
Dividendes et quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	-	-
Frais Financiers nets	- 79	- 225
Produits Financiers nets	0	0
Résultat de change	0	0
Dotations et reprises Financières aux amortissements et provisions, transferts de charges	42	-
Résultat Financier (Note 15)	- 37	- 225
RESULTAT COURANT	1 014	- 666
Résultat exceptionnel	- 17	- 1 255
RESULTAT NET AVANT IMPOT & PARTICIPATION	997	- 1 921
Impôts sur les Bénéfices & Participation des salariés	- 162	- 84
RESULTAT NET TOTAL	835	- 1 838

(1) Dont transfert de charges indemnités assurance	3,90
-Dont transfert de charges voitures de fonction	0,70
-Dont transfert de charges autres avantages en nature	3,56

ANNEXE AIRBUS OPERATIONS SAS

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

a) Impact de la pandémie COVID-19

En 2020 et 2021, la pandémie de COVID-19 a entraîné une perturbation importante des opérations commerciales et de la chaîne d'approvisionnement de la Société.

Les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société ont été et pourraient continuer d'être considérablement touchés par la pandémie de COVID-19, et la Société continue de faire face à des risques et à des incertitudes. En plus des impacts sur la viabilité financière des opérateurs, des compagnies aériennes et loueurs d'avions, de la réduction du trafic aérien commercial, des nouveaux variants de la pandémie de COVID-19, des confinements, les limitations et des restrictions de voyage dans le monde entier ont posé des défis logistiques et peuvent perturber les activités de la Société, ses opérations et sa chaîne d'approvisionnement, ainsi que la capacité des clients à prendre livraison des avions. Les compagnies aériennes ont réduit leur capacité, cloué au sol une partie de leurs flottes et cherché à mettre en œuvre des mesures visant à réduire les sorties de trésorerie et à sécuriser les liquidités. Certaines compagnies aériennes ont également cherché à s'entendre avec les créanciers, ont restructuré ou ont déposé le bilan ou ont demandé la protection contre l'insolvabilité, ce qui peut avoir d'autres conséquences pour la Société et son carnet de commandes ainsi que d'autres conséquences résultant des procédures connexes.

En 2021, l'environnement commercial a montré des signes d'amélioration, en particulier une augmentation de la demande de transport aérien.

Le 27 mai 2021, la Société a informé ses fournisseurs de la mise à jour de ses cadences de production basées sur les hypothèses selon lesquelles le marché des avions commerciaux pourrait retrouver les niveaux d'avant la COVID entre 2023 et 2025, avec en tête le segment des monocouloirs. En prévision d'une reprise continue du marché, la Société a confirmé un taux de production moyen de la famille A320 de 45 avions par mois au quatrième trimestre de 2021 et a appelé les fournisseurs à se préparer pour l'avenir avec une cadence mensuelle ferme de 64 avions d'ici le deuxième trimestre de 2023.

Le 28 octobre 2021, la Société a annoncé que le taux de production de l'A220, qui était de 5 avions par mois, devrait augmenter pour atteindre environ 6 par mois au début de 2022, avec un taux de production mensuel de 14 envisagé d'ici le milieu de la décennie. Dans le cadre du programme de la famille A320, la Société travaille à sécuriser la montée en puissance et est sur la bonne voie pour atteindre une cadence mensuelle de 65 avions d'ici l'été 2023. Les récents succès commerciaux du programme A330 permettent une augmentation mensuelle des cadences d'environ 2 à 3 appareils fin 2022. Le programme A350 devrait passer d'environ 5 à environ 6 appareils par mois début 2023.

Les résultats financiers de l'année 2021 reflètent le niveau de livraison ainsi que les efforts de maîtrise des coûts et de la compétitivité. De plus, la Société a effectué un examen complet des provisions et des dépréciations, en tenant compte des taux de production modifiés, des livraisons futures et de l'amélioration de l'environnement commercial.

La Société surveille l'évolution de la pandémie de COVID-19 et continuera d'évaluer les répercussions à venir. La direction considère que la Société dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses activités pendant au moins 12 mois et qu'il n'y a pas d'incertitude importante concernant la continuité d'exploitation.

b) La dernière livraison d'A380

Airbus SAS a livré les 5 derniers A380 en 2021.

En 2021, les éléments représentatifs sont principalement la reprise de provision enregistrée en 2018 relative à l'ancienne usine A380 Lagardère qui sera utilisée pour l'usine d'assemblage modernisée de l'A320, ainsi que la mise au rebut d'immobilisations corporelles non totalement amorties et de stocks liés à la production de l'A380 non réutilisables.

c) SFO / PNF / DoJ / DoS

Airbus SE a conclu des accords définitifs (« les accords ») avec le Parquet National Financier (« PNF ») en France, le Serious Fraud Office (« SFO ») au Royaume-Uni et le département américain de la Justice (« DoJ ») pour résoudre les enquêtes des autorités sur les allégations de fraude et de corruption, ainsi qu'avec le Département d'État des États-Unis (« DoS ») et le DoJ pour résoudre leurs enquêtes sur les dossiers inexacts et trompeurs faits auprès du DoS conformément au règlement américain sur le trafic international d'armes (« ITAR »). Les accords ont été approuvés et rendus publics le 31 janvier 2020.

Aux termes des accords, Airbus SE a accepté de payer des pénalités de 3 597 766 766 euros plus les intérêts et les coûts pour les autorités françaises, britanniques et américaines. Cela a été comptabilisé en 2019 dans les comptes d'Airbus SE. Les règlements avec chaque autorité étaient les suivants : PNF 2 083 137 455 euros, SFO 983 974 311 euros, DoJ 526 150 496 euros et DoS 9 009 008 euros dont 4 504 504 euros pouvant être utilisés pour les mesures de conformité correctives approuvées. Toutes les pénalités ont été payées à aujourd'hui.

L'impact financier pour Airbus SAS est neutre puisque le montant versé par Airbus SAS à Airbus SE a été intégralement refacturé en 2020 aux entités Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd et Airbus Operations SL via la clef industrielle.

Aux termes de la Convention Judiciaire d'Intérêt Public (« CJIP ») conclue avec le PNF, Airbus SE a l'obligation de soumettre son programme de conformité à des audits ciblés réalisés par l'Agence Française Anticorruption (AFA) sur une période de trois ans.

Aux termes de l'accord de poursuite différée (« DPA ») avec le SFO, aucun contrôle indépendant de conformité ne sera imposé à Airbus SE à la lumière de la surveillance continue qui sera effectuée par l'AFA.

Aux termes du DPA conclu avec le DoJ, aucun contrôle indépendant de conformité ne sera imposé à Airbus en vertu de l'accord avec le DoJ, mais Airbus SE fera périodiquement un rapport sur ses progrès continus en matière d'amélioration de la conformité au cours d'une période de trois ans et procédera à d'autres examens comme exigé par le DoJ.

Les accords entraînent la suspension des poursuites pour une durée de trois ans, après quoi les poursuites seront abandonnées si Airbus SE respecte les termes tout au long de la période.

Aux termes de l'accord de consentement avec le DoS, le DoS a accepté de régler toutes les violations civiles de l'ITAR décrites dans les divulgations volontaires d'Airbus SE identifiées dans l'accord et Airbus SE a accepté de retenir les services d'un agent indépendant de conformité au contrôle des exportations, qui surveillera l'efficacité des systèmes de contrôle des exportations d'Airbus SE et sa conformité à l'ITAR pour une durée de trois ans.

Suite à la décision de la Société de réallouer des ressources liées au contrôle des exportations vers des activités de conformité et de contrôle aux restrictions des exportations et des sanctions annoncées envers la Russie, la Biélorussie et certaines entités et individus Russes, faisant suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 Février 2022, la Société a demandé au DoS d'étendre de 9 mois ledit accord de consentement. La Société ne s'attend pas à ce que cet accord de consentement ait un impact sur le DPA avec le SFO et le DoJ, ni sur la CJIP avec le PNF, ni sur la surveillance de l'AFA, dans la mesure où ils sont indépendants du programme de revue du DoS.

Toute violation des termes des accords par Airbus SE pourrait entraîner l'annulation par les autorités des termes des accords et la réouverture des poursuites. Les poursuites pourraient entraîner l'imposition de nouvelles sanctions financières ou d'autres sanctions telles qu'une obligation fiscale supplémentaire, et pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers, les activités et les opérations d'Airbus SE.

En plus de toute enquête en cours dans d'autres juridictions, les divulgations factuelles faites au cours de la conclusion des accords peuvent entraîner l'ouverture d'enquêtes

supplémentaires dans d'autres juridictions. De telles enquêtes pourraient également entraîner (i) des réclamations en matière civile ou des réclamations d'actionnaires contre Airbus SE, (ii) des conséquences négatives sur la capacité d'Airbus SE d'obtenir ou de poursuivre le financement de projets en cours ou futurs, (iii) des limitations de l'admissibilité des sociétés du groupe à certains contrats du secteur public et/ou (iv) des dommages à l'activité ou à la réputation d'Airbus SE par le biais d'une publicité négative qui nuirait aux perspectives d'Airbus SE sur le marché commercial.

Airbus continuera à coopérer avec les autorités à l'avenir, conformément aux accords et à renforcer sa forte culture d'éthique et de conformité au sein de la société.

Plusieurs consultants et autres tiers ont intenté des poursuites commerciales et des arbitrages contre Airbus SE pour obtenir réparation. Les accords conclus avec les autorités pourraient mener à d'autres litiges commerciaux et à l'arbitrage contre la société ce qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers, les activités et les opérations de la société.

d) Procès du vol Air France 447

Le 1er juin 2009, un A330 exploité par le vol AF447 d'Air France de Rio de Janeiro à Paris a disparu au-dessus de l'océan Atlantique avec 228 personnes à bord. L'épave a été retrouvée en avril 2011 après plusieurs campagnes de recherche organisées par le Bureau d'Enquêtes et d'Analyses (BEA), qui a publié son rapport d'enquête final en juillet 2012. À la suite de l'accident, le parquet de Paris a ouvert une enquête pour homicide involontaire et Airbus SAS a été inculpé en mars 2011. En septembre 2019, les juges d'instruction ont clos l'enquête et rejeté toutes les accusations pénales après une analyse approfondie des éléments techniques et juridiques de l'affaire. Cependant, la cour d'appel de Paris a annulé la décision des magistrats et ordonné un procès pour homicide involontaire. L'appel de la Société devant la Cour de Cassation a été rejeté. Le procès devrait avoir lieu au cours du quatrième trimestre de 2022. Le procès pénal devant le Tribunal correctionnel de Paris et tout jugement ou décision défavorable à la Société pourraient porter atteinte à son activité ou à sa réputation.

e) Qatar Airways Commercial Litigation

Citant la dégradation de la surface de certains de ses A350 et alléguant un « défaut de conception » sous-jacent, Qatar Airways a déposé une plainte contre la compagnie devant le tribunal de commerce de Londres le 17 décembre 2021. La demande vise à obtenir (a) des dommages et intérêts pour les appareils cloués au sol par l'Autorité de l'aviation civile du Qatar, (b) une ordonnance selon laquelle Airbus doit fournir une analyse complète de l'origine des causes des problèmes de dégradation de surface, et (c) une déclaration du tribunal selon laquelle Airbus ne peut pas livrer d'autres avions A350 à Qatar Airways tant que les prétendus « défauts de conception » n'auront pas été corrigés. La Société rejette la caractérisation erronée par Qatar Airways de la dégradation non structurelle de la surface et de l'immobilisation au sol de l'avion qui en découle, qui sous-tendent la réclamation. En conséquence, la Société se défendra vigoureusement dans la procédure. Les conséquences d'un tel litige et l'issue de la procédure ne peuvent pas être pleinement évaluées à ce stade, mais tout jugement ou décision défavorable à la Société pourrait avoir un impact négatif important sur les états financiers, les activités et les opérations de la Société ainsi que sur sa réputation.

f) Filiales/participations

En date du 21 mai 2021, la société Airbus Interior Services (AIS), filiale à 100% d'Airbus Opérations SAS, a augmenté son capital de 36m€, en vue de compenser ses pertes antérieures. Ce capital est passé de 6m€ à 42m€. Airbus Opérations SAS a souscrit entièrement à cette augmentation de capital. En date du 7 juin 2021, les titres AIS ont été cédés à Airbus SAS pour une valeur de 3 euros. L'impact de cette cession dans le résultat 2021 d'Airbus Opérations est une perte de 7,5m€, la valeur nette comptable des titres cédée (42m€) étant partiellement compensée par les reprises de la provision sur titres de

participations (6m€) et de la provision pour risques et charges (28,5m€) déjà constituées à l'ouverture de l'exercice 2021.

II PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la société ont été établis suivant les principes comptables généralement admis conformément à la réglementation en vigueur, résultant de l'application du règlement ANC n°2014-03, mis à jour par le règlement n°2016-07.

L'établissement des comptes annuels nécessite de la part de la direction de la Société d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Ces estimations ou hypothèses peuvent être révisées d'exercice en exercice.

L'exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 01/01/2021 au 31/12/2021. L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

1 FONDS COMMERCIAL

Avec effet rétroactif au 1er janvier 2009, la fusion absorption d'Airbus France SAS par Airbus Holding SAS a généré un mali technique correspondant à la différence entre la valeur des titres détenus par Airbus Holding SAS et l'actif net négatif apporté par Airbus France SAS. Ce mali est enregistré en fonds de commerce. Sa valeur d'utilité est appréciée sur la base de la valorisation au prorata de la part industrielle de la société dans la Division Airbus telle qu'intégrée dans les comptes consolidés du groupe.

2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, de production ou d'apport.

Les règlements CRC n° 2002-10 (relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs) et n° 2004-06 (relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs) sont appliqués dans les comptes de la société.

Les logiciels autonomes conçus en interne sont comptabilisés à l'actif.

Les immeubles, les agencements de bâtiments, les ouvrages d'infrastructure, le matériel aérien immobilisé, le matériel de transport et le mobilier de bureau font l'objet d'un amortissement linéaire. L'amortissement dégressif est pratiqué pour les biens y ouvrant droit, sachant que l'écart entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est porté en amortissement dérogatoire au passif du bilan. Est également enregistré en amortissement dérogatoire le différentiel d'amortissement consécutif au changement de durée opéré à partir du 1er janvier 2005.

Les principales durées d'utilisation et d'usage appliquées sont les suivantes :

- Logiciels acquis et logiciels développés : 1 à 3 ans,
- Constructions et composantes de constructions : 6 ans à 50 ans,
- Ouvrages d'infrastructures et installations générales : 10 à 30 ans,
- Installations complexes spécialisées : 6 ans à 10 ans,
- Matériels et outillages industriels (hors Outillages Techniques Spécialisés A350, A400M, A330neo, A320neo et Beluga XL amortis en fonction d'unités d'œuvre) : 3 ans à 10 ans,
- Matériel aérien immobilisé : 3 à 20 ans,
- Matériel informatique et autres immobilisations corporelles : 3 à 15 ans.

Les intérêts des emprunts spécifiques à l'achat ou à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût des immobilisations.

3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute des participations et des titres est constituée par le coût d'acquisition historique ou par la valeur d'apport.

Lorsque la valeur d'inventaire de ces participations devient inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Dans le cas des titres de participation, la valeur d'inventaire est généralement établie par référence aux capitaux propres, mais aussi en fonction de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité des participations considérées pour l'entreprise.

Les créances et prêts rattachés aux participations sont enregistrés à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsqu'apparaît une perte probable.

4 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont valorisés au coût d'achat moyen pondéré.

Les en-cours de production, les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production, sans tenir compte des charges financières, des frais de recherche et développement, des frais d'administration et de distribution, des impôts fonciers et des charges de sous-activité.

Des dépréciations sont constatées lorsque leur coût se trouve supérieur à la valeur probable de réalisation.

5 CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsqu'une perte probable apparaît.

6 OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES HORS ZONE EURO

Les opérations en devises sont converties en euros au cours de clôture du mois précédent leur réalisation et les dettes et créances sont réévaluées au cours de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits, suivant le cas, en écart de conversion actif ou en écart passif.

Par ailleurs, les pertes de change latentes font l'objet de provisions pour risques et les gains latents ne sont pas inclus dans les résultats.

Les en-cours de production, achetés dans l'année en devise USD, sont enregistrés au taux historique.

7 ADVANCE PRICING AGREEMENT CIVIL

Le 27 avril 2004, un accord préalable de prix de transfert multilatéral (Advanced Pricing Agreement) a été signé par les autorités fiscales allemandes, espagnoles, françaises et britanniques. Cet accord couvre les activités communes « Common Business » d'Airbus exécutées par Airbus SAS et les quatre entités nationales « NATCO's » (Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd et Airbus Operations S.L). L'avion de transport militaire A400M est exclu de l'accord.

La méthode de prix de transfert prévoit un partage des résultats, selon laquelle ce résultat généré par l'activité « Common Business » est :

- Alloué à Airbus SAS selon la méthodologie « cost plus » afin de compenser les fonctions centrales assumées par l'entité ;
- Et pour la part résiduelle, partagé entre les quatre Airbus Operations sur la base d'une clé d'allocation, représentant leur contribution respective dans ce résultat résiduel (la clé d'allocation utilisée vise à refléter la part respective des charges de production et de développement encourus dans les quatre Airbus Operations).

Cet accord a été reconduit par les autorités fiscales sur les mêmes bases jusqu'à la fin de l'exercice 2019. Comme proposé par le contrat, une demande de renouvellement pour les périodes fiscales de 2020 à 2024 a été déposée en Juin 2019 aux quatre administrations fiscales. A date, aucun élément n'a été identifié pouvant remettre en cause l'application de l'accord pour les exercices 2020 et 2021.

Airbus Atlantic, filiale à 100% d'Airbus, a été officiellement créée le 1er janvier 2022. Cette nouvelle entité ne remet pas en cause l'organisation de l'APA à ce jour (cf évènement post-clôture).

8 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement totalement autofinancés sont pris en charge dans l'exercice même de leur comptabilisation.

Les avances remboursables reçues de l'Etat sont comptabilisées en dettes. Leur remboursement vient en diminution de ces dettes.

Traitement des outillages spécialisés, installations d'essais et prototypes

Les frais de réalisation des outillages spécialisés de série sont enregistrés en compte d'immobilisations corporelles. Concernant les programmes A350, versions NEO et Beluga XL, l'amortissement des coûts est constaté au prorata des avions entrés au cours de la période en poste d'assemblage final sur le nombre total théorique d'avions à produire du programme. Toutefois si, annuellement, le cumul des amortissements ainsi calculés est inférieur au cumul des amortissements minimum linéairement calculés sur 10 ans, pour respecter la norme fiscale en la matière, la différence est constatée en amortissement dérogatoire. Pour les programmes antérieurs, les coûts sont amortis linéairement sur 5 ans.

Le coût des installations d'essais (Engineering Tests Rigs) et les frais de réalisation des prototypes des programmes A350 et versions NEO sont enregistrés en compte d'immobilisations corporelles amortis linéairement sur 10 ans.

9 CONTRATS DE LONGUE DUREE

Pour les contrats de longue durée, les livraisons et les prestations partielles sont comptabilisées en chiffre d'affaires de l'exercice. Les résultats prévus en fin de contrat sont constatés au prorata de l'avancement des travaux.

10 ADVANCE PRICING AGREEMENT A400M

Un APA spécifique au programme A400M a été signé formellement en 2013 par les quatre administrations fiscales (France, Allemagne, Espagne, Royaume-Uni). Cet accord détermine les conditions de rémunération des sociétés Airbus SAS, Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd, Airbus Defence & Space GmbH et Airbus Defence & Space SAU pour les activités de développement, de production et de vente des A400M à la

société AMSL, qui a pour clients différentes nations, la plupart représentées par l'OCCAR. Une structure en participation de droit espagnol (UTE) permet de partager les résultats des ventes de ces avions.

Cet accord ne couvre pas les activités de services et de support. L'accord est en cours de renouvellement pour la période 2020-2024. A date, aucun élément n'a été identifié pouvant remettre en cause l'application de l'accord pour les exercices 2020 et 2021.

Selon le portage des risques liés convenu contractuellement avec Airbus SAS, les coûts de développement encourus par la société sur cet avion ont été enregistrés en charges de l'exercice.

Au 31 décembre 2021, les coûts de production des avions A400M non livrés sont enregistrés dans les comptes d'encours.

11 ACCORD DE PARTAGE DU CHIFFRE D'AFFAIRES RELATIF AUX ACTIVITES DE SERVICES ET DE TRANSPORT DE L'A400M

Les sociétés Airbus SAS, Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd, Airbus Defence & Space SA et Airbus Defence & Space GmbH ont signé un accord de répartition du chiffre d'affaires relatif aux activités de services et de support de l'A400M. Cet accord définit les modalités de rémunération des sociétés concernées pour les activités réalisées depuis qu'elles ont débuté.

12 PROVISION REGLEMENTEES

Les provisions réglementées concernent les amortissements dérogatoires calculés selon la législation fiscale en vigueur.

13 PROVISIONS POUR PERTES A TERMINAISON

Dans le cas des contrats long terme sur les activités « Specific Business » (hors APA) d'Airbus Operations SAS, les commandes en perte peuvent donner lieu à la constitution de provisions pour pertes à terminaison. Les pertes probables, dès lors qu'elles sont connues, donnent lieu à dépréciation des en-cours pour la part de production réalisée, et à constitution de provisions pour risques pour le complément.

Elles sont déterminées sur la base d'une prévision de résultat à terminaison régulièrement actualisée.

Pour l'ensemble des activités du « Common Business » (APA) d'Airbus, le résultat à terminaison est calculé au niveau de la SEP.

14 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources estimable au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées par le management en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

15 PROVISIONS POUR PRESTATIONS A FOURNIR

Les travaux, consécutifs à une vente, que l'entreprise devra réaliser pour respecter ses engagements, doivent être provisionnés dès l'exercice de comptabilisation de la vente lorsque leur montant peut être déterminé avec une assurance raisonnable.

En raison de la cession mensuelle des coûts comptabilisés au sein d'Airbus, il n'y a pas lieu de constater de provision pour prestations à fournir au titre des activités communes.

16 PROVISIONS POUR GARANTIE

Les provisions pour garantie enregistrées par Airbus concernent l'activité avionique. Les équipements Avionique sont garantis trois ans. Leur nombre et leur variété imposent un traitement statistique du coût de la garantie.

17 PROVISIONS POUR CHARGES DE PERSONNEL

17.1 PROVISIONS POUR INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

La dette actuarielle relative aux indemnités de départ en retraite et aux médailles du travail des personnels de la société a été évaluée par un cabinet d'actuaire à partir d'hypothèses actuarielles actualisées à fin d'exercice.

Ces engagements sont provisionnés dans les comptes de l'exercice.

La part des engagements non provisionnée à fin d'exercice est enregistrée sur la durée d'activité moyenne résiduelle prévisionnelle au sein de la société, conformément à la méthode 1 (méthode dite du corridor) de la recommandation n°2013-R.02 de l'ANC.

17.2 PROVISIONS POUR MEDAILLES DU TRAVAIL

La provision est calculée au fur et à mesure du temps de présence des salariés, en fonction de la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille et prenant en compte les gratifications qui risquent d'être versées pour toute la période de travail.

18 PRINCIPES D'INTEGRATION AU GROUPE FISCAL AIRBUS SAS

Les relations commerciales (achats, ventes, règlements) au sein d'Airbus sont constatées dans les comptes clients et fournisseurs.

La société Airbus Operations SAS est, dans le cadre de l'impôt, dans le régime de l'intégration fiscale du groupe fiscal Airbus SAS. A ce titre, elle verse à la société mère, Airbus SAS, le montant d'impôt sur les sociétés qu'elle aurait dû constater et payer à l'administration fiscale comme si elle était imposée séparément. Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Sur l'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera alors une charge d'impôt.

19 CONSOLIDATION

Conformément à l'article L 233-17 du Code de Commerce, Airbus Operations SAS est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe. En effet, les comptes individuels de la Société, ainsi que ceux des sociétés qu'elle contrôle et sur lesquelles elle exerce une influence notable, sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la société européenne Airbus SE.

20 TRANSACTION AVEC LES PARTIES LIEES

Aucune transaction avec les parties liées présentant une importance significative et non conclue à des conditions normales de marché n'est intervenue sur l'exercice.

21 CONTROLES FISCAUX EN COURS

Concernant le contrôle fiscal portant sur les exercices 2004 et 2005, la société Airbus SAS, en son nom et pour le compte de sa filiale intégrée, Airbus Operations SAS, a déposé début 2012 une réclamation contentieuse contre l'avis de mise en recouvrement reçu et a demandé à bénéficier du sursis de paiement. La DVNI (Direction des Vérifications Nationales et Internationales) a accepté partiellement la position de la société par une réponse fin 2014. Les points majeurs contestés par la société ayant été rejetés, la société a déposé une requête introductive d'instance auprès du Tribunal Administratif de Montreuil fin janvier 2015. Afin d'éviter de mettre en place une garantie bancaire, la société Airbus SAS, en tant que mère du groupe fiscal Airbus, a payé la totalité de l'avis de mise en recouvrement émis par la Direction des Grandes Entreprises (DGE) fin décembre 2015. La société Airbus Operations SAS a remboursé Airbus SAS au cours de l'exercice. Le Tribunal Administratif de Montreuil en juin 2016 a accordé un dégrèvement partiel à la société Airbus SAS (dégrèvement reversé à Airbus Operations SAS). La société Airbus SAS a fait appel du surplus auprès de la Cour Administrative d'Appel de Versailles. La Cour Administrative d'Appel de Versailles a rendu sa décision en Juin 2018. La Cour a donné droit à la société Airbus SAS sur deux sujets et a donc accordé un dégrèvement partiel à la société (dégrèvement reversé à Airbus Operations SAS). La Cour ayant rendu un arrêt défavorable à la société au titre des deux derniers sujets, la société a déposé un pourvoi auprès du Conseil d'Etat en Septembre 2018.

La décision du Conseil d'Etat a été rendue courant mars 2021. Le Conseil d'Etat donne droit à l'administration fiscale sur les deux derniers points en litige. Le résultat de la décision a été pris en compte par une provision complémentaire de 16 M€ sur l'exercice 2020.

Au 31 décembre 2021, l'ensemble des recours possibles ayant été effectué, la provision constituée pour couvrir les risques a été entièrement reprise et la créance correspondante a été passée en charge (s'agissant d'une demande de remboursement d'impôt).

Le contrôle fiscal portant sur les exercices 2016 et 2017 diligenté par la DVNI a débuté en septembre 2018. Le contrôle fiscal sur place s'est terminé fin 2019 par la remise d'une proposition de rectification. La société a constitué des provisions en fonction des sujets et a répondu en 2020. La DVNI ayant confirmé sa position sur différents points, la Société a sollicité un recours hiérarchique pour finaliser les sujets contestés. Ce recours prévu initialement fin 2020 s'est tenu courant 2021. Ce contrôle fiscal est terminé à fin 2021 et la société a mis à jour ses provisions correspondantes.

III EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

1. Création de nouvelles entités d'assemblage d'aérostructures

Airbus Atlantic filiale d'Airbus à 100% a officiellement vu le jour le 1er janvier 2022. La nouvelle entreprise regroupe les forces, ressources et compétences des sites Airbus de Nantes et Montoir-de-Bretagne, les fonctions centrales associées à leurs activités, ainsi que les sites de Stelia Aerospace dans le monde.

Ce regroupement s'inscrit dans le cadre du projet de transformation, annoncé en avril 2021, visant à renforcer la chaîne de valeur de l'assemblage d'aérostructures dans l'ensemble du système industriel d'Airbus.

En prime, le groupe Airbus a maintenant atteint un accord préliminaire concernant la création d'une nouvelle entité d'assemblage d'aérostructures en Allemagne, incluant ainsi les futures pièces détaillées et les activités de sous-assemblages de Premium AEROTEC. Certains assemblages d'aérostructures des fuselages des avions, actuellement répartis au sein du groupe et des filiales pourraient fusionner et être totalement intégrées dans la société comme cœur de métier au 1er juillet 2022.

L'opération a pris la forme d'un apport partiel d'actifs de la branche d'activités aérostructures par Airbus Operations SAS à STELIA Aerospace. En rémunération de cet apport, 91.280.000 actions nouvelles ont été émises et attribuées à Airbus Operations SAS via une augmentation de capital de 91.280.000 euros.

A la même date, Airbus Operations a effectué une distribution exceptionnelle en nature de ses titres Airbus Atlantic au profit d'Airbus SAS pour un montant de 1.140.215 998 euros.

A l'issue de ces opérations Airbus SAS est devenue l'actionnaire unique d'Airbus Atlantic.

2. Invasion de l'Ukraine par la Russie

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022, les restrictions à l'export et les sanctions internationales qui en ont résulté contre la Russie, la Biélorussie et certaines entités et individus russes ont entraîné une perturbation des activités, des opérations et de la chaîne d'approvisionnement de la Société. Suite aux restrictions à l'export et à l'imposition de sanctions par l'UE, le Royaume-Uni, les États-Unis et d'autres pays touchant les activités de la Société, la Société a annoncé en mars 2022 qu'elle suspendait la livraison d'avions et la fourniture de services de soutien aux clients russes, ainsi que la fourniture de pièces de rechange, d'équipement et de logiciels à la Russie. La Société applique toutes les réglementations et les sanctions applicables à ses installations et opérations en Russie.

Cette crise augmente l'exposition de la Société à des difficultés dans sa chaîne d'approvisionnement. Une partie du titane qu'utilise la Société provient de Russie, tant directement qu'indirectement par le biais de ses fournisseurs. Bien que les risques géopolitiques soient pris en compte par la Société dans sa politique en matière d'approvisionnement en titane, l'impact de l'invasion de l'Ukraine par la Russie sur la capacité de la Société à se fournir en matières premières, ainsi que tout éventuel durcissement des sanctions, est actuellement en cours de revue.

En raison des restrictions à l'exportation et des sanctions mentionnées ci-avant, la Société n'a pas été en mesure de livrer physiquement 2 avions qui ont été comptabilisés en chiffre d'affaires au 31 Décembre 2021. En conséquence, la Société a annulé au 31 Mars 2022 le chiffre d'affaires et la marge relatifs à ces 2 avions non livrés. Ces avions sont en cours de réallocation à d'autres clients.

La Société a activé une cellule de gestion de crise en réponse à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, surveille la situation en temps réel, et évalue les impacts sur la cybersécurité, les opérations, la production, les livraisons, la logistique et les transports, mais aussi ceux sur l'approvisionnement en matières premières et en composants, sur l'inflation, sur les prix du pétrole et de l'énergie.

3. Nouvel accord de protection sociale

Le 25 février 2022, un nouvel accord sur la protection sociale Santé et Prévoyance a été signé en France.

En compensation, à partir du 1er janvier 2024 les salariés partant en retraite devront désormais effectuer leur préavis.

Compte tenu de la date de signature de l'accord, il n'y a pas d'impact sur les comptes 2021 et compte tenu des principes comptables appliqués par la société (méthode du corridor) l'impact prospectif ne sera pas matériel.

4. Contrôle fiscal

Un contrôle fiscal au titre des exercices 2019 et 2020 a débuté début 2022.

A - NOTES SUR LE BILAN

NOTE 1				M.€ (Millions d'Euros)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amortis / dépréciations	Net	Net
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, logiciels et autres	1 377	1 290	87	89
Fonds commercial	1 297	-	1 297	1 297
Droit au bail	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	82	-	82	72
TOTAL	2 755	1 290	1 465	1 457

NOTE 2				M.€ (Millions d'Euros)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amortis / dépréciations	Net	Net
Terrains	15	-	15	15
Agencements et aménagement de terrains	119	75	44	49
Constructions	16	9	8	9
Constructions sur sol d'autrui	667	406	261	248
Installations techniques, matériels et outillages industriels	6 290	4 573	1 717	1 929
Autres immobilisations corporelles	38	29	9	9
Immobilisations mises en concessions	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	179	-	179	181
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	8	-	8	-
TOTAL	7 332	5 092	2 241	2 440

VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Incorporelles et corporelles)

31/12/21 (Millions d'Euros)								
Rubriques et Postes	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS			
	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice	CUMULES Début exercice	Augmentations	Diminutions	CUMULES Fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, logiciels et autres	1 320	81	25	1 377	1 232	83	25	1 290
Fonds commercial	1 297	-	-	1 297	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	0	-	-	0	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	72	92	82	82	-	-	-	-
TOTAL	2 689	173	107	2 755	1 232	83	25	1 290
IMMOBILISATION CORPORELLES								
Terrains et aménagements	133	2	-	134	69	6	-	75
Constructions	672	23	11	684	415	38	38	415
Installations techniques, matériels et outillages industriels	6 677	219	648	6 247	4 739	355	588	4 506
Autres immobilisations corporelles	90	15	25	80	89	31	24	96
Immobilisations corporelles en cours	246	187	254	179	66	-	66	0
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	8	-	8	-	-	-	-
TOTAL	7 817	454	939	7 332	5 378	430	716	5 092

Nota: les acquisitions principales 2021 concernent:

- Immobilisations incorporelles: logiciels développés en interne pour un montant global de 79 M€ (dont Digital 78 M€) et logiciels acquis pour 13 M€
- Immobilisations corporelles: - Jigs & Tools programme Single Aisle 74 M€
- Jigs & Tools programme A350 14 M€
- Jigs & Tools programme Long Range 9 M€
- Flight Test Aircraft A321 NEO XLR 12 M€

31/12/20 (Millions d'Euros)								
Rubriques et Postes	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS			
	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice	CUMULES Début exercice	Augmentations	Diminutions	CUMULES Fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, logiciels et autres	1 242	78	0	1 320	1 149	82	0	1 232
Fonds commercial	1 297	-	-	1 297	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	0	-	-	0	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	71	78	77	72	-	-	-	-
TOTAL	2 610	156	77	2 689	1 149	82	0	1 232
IMMOBILISATION CORPORELLES								
Terrains et aménagements	135	2	5	133	66	7	4	69
Constructions	671	28	26	672	393	42	20	415
Installations techniques, matériels et outillages industriels	6 464	239	26	6 677	4 351	417	29	4 739
Autres immobilisations corporelles	77	16	4	90	59	34	3	89
Immobilisations corporelles en cours	319	167	239	246	66	-	-	66
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0	32	32	-	-	-	-	-
TOTAL	7 666	484	333	7 817	4 935	500	57	5 378

NOTE 3

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	M.E. (Millions d'Euros)			
	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amortissements / dépréciations	Net	Net
Titres de participation	6 071	-	6 071	6 071
Prêt intra-groupe à Euribor 3mois	9	-	9	9
Prêts au 1 % logement	72	-	72	67
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres immobilisations Financières	1	-	1	1
TOTAL	6 153	-	6 153	6 148

VARIATION DES TITRES DE PARTICIPATIONS		M.E. (Millions d'Euros)
MONTANT NET DEBUT EXERCICE		6 071
Acquisitions & souscriptions		
Cessions & fusions (nettes)		- 6
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Reprises sur amortissements et dépréciations		6
MONTANT NET FIN EXERCICE		6 071

Au cours de l'exercice 2020, une augmentation de capital de 30M€ est intervenue sur Airbus Operations gmbh.
 Airbus Interior Services a été cédée à Airbus SAS pour une valeur de 36 au cours de l'exercice 2021. (cf Evénements de l'exercice).
 Airbus Operations SAS détient une participation dans le Fonds PROF Pays de Loire Croissance pour 0,208M€.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS								M.E. (Millions d'Euros)
(Décret 83- 1020 du 29 novembre 1983 - article 24-11°)								
								31/12/2020
								Valeur comptable des titres
								Brute
								Nette
A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS								
1. Filiales (plus de 50% du capital détenu)								
Airbus Operations sl	454	50,49	100,00%	(306,98)	0,00	1 103,24	50,49	50,49
Airbus Operations gmbh	1 075	475,60	100,00%	(1 643,00)	0,00	8 396	873,09	873,09
Airbus Operations ltd	ME 1329	ME 1467	100,00%	(ME 616)	0,00	ME 2,925	5 143,83	5 143,83
STAR REAL ESTATE	291,00	2,00	97,48%	21,00	0,00	75,00	2,00	2,00
Airbus Interior Services	(38,00)	6,00	100,00%	(9,52)	0,00	33,89	6,00	0,00
1. Participations (10 à 50% du capital détenu)								
CORSE COMPOSITE AERONAUTIQUES	8,75	1,71	25,56%	(6,44)	0,00	44,88	1,03	1,03
Tarmac Aerosave	20,53	0,50	2,68%	3,98	0,16	38,96	0,01	0,01
TOTAL							6 076,45	6 070,45

NOTE 4

STOCKS ET EN-COURS

(Millions d'Euros)

	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amortissements / dépréciations	Net	Net
Matières premières et autres approvisionnements	832	234	598	761
En-cours de production	492	6	486	494
Produits intermédiaires et Finis	90	23	67	96
TOTAL	1 413	262	1 151	1 350

La variation de <199M€> sur l'exercice 2021 s'explique par une reprise des cadences de livraison et donc par une consommation des Stocks & En-cours de production (impact de <103 M€>, ainsi que par une mise à jour des hypothèses de dépréciation (impact <96 M€>).

NOTE 5

CREANCES

(Millions d'Euros)

	31/12/2021			Dont à + 1 an	31/12/2020
	Brut	Amortissements / dépréciations	Net	Net	Net
CREANCES D'EXPLOITATION					
Créances clients et comptes rattachés	2 926	213	2 713		969
Autres créances d'exploitation	234	-	234		211
TOTAL CREANCES D'EXPLOITATION	3 160	213	2 947	-	1 180
- dont entreprises liées	2 682		2 682		967
CREANCES DIVERSES					
Créances diverses	168	-	168		172
TOTAL CREANCES DIVERSES	168	-	168		172
- dont entreprises liées	154	-	154	-	14
TOTAL GENERAL	3 328	213	3 115	-	1 352
- dont entreprises liées	2 836	-	2 836	-	987
- dont produits à recevoir	14		14	-	10
- dont diminutions liées aux écarts de conv. Actif	13		13	-	3
- dont augmentations liées aux écarts de conv. Passif	2		2	-	0

Les créances d'exploitation avec les entreprises liées (2683M€) sont notamment constituées de la quote-part de marge commerciale annuelle rétrocédée par la SEP et revenant à la société (1096M€ share result)

NOTE 6

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE ET AUTRES

(Millions d'Euros)

	31/12/2021	Dont à + 1 an	31/12/2020
Charges constatées d'avance	35	-	16
Charges à répartir	-	-	-
Primes de remboursement des obligations	-	-	-
Écarts de conversion actif	47	-	11
TOTAL	82	-	28

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

(Millions d'Euros)

	31/12/2021	Dont à + 1 an	31/12/2020
Charges constatées d'avance sur services extérieurs*	35	-	16
Autres charges constatées d'avance	-	-	-
TOTAL	35	-	16

* Dont 0,124 M€ de charges locatives

NOTE 7

Valeurs mobilières de placement : NEANT EN 2021

NOTE 8

DISPONIBILITES ET EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT			M.€. (Millions d'Euros)
	31/12/2021	31/12/2020	
Banques	0	0	
Valeurs à l'encaissement	- 69	-	
Compte courant de Trésorerie	- 340	- 250	
TOTAL	- 409	- 250	

NOTE 9

CAPITAUX PROPRES

Le capital est composé de 1 008 826 931 actions de valeur nominale de 1 EURO chacune.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES		M.€. (Millions d'Euros)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2020 Résultat inclus		8 471
Capital		1 009
Primes d'émission, d'apports et de fusion		4 663
Réserves et report à nouveau		3 652
Résultat de l'exercice N-1		-1 838
Subventions d'investissements		2
Provisions réglementées		983
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2021 Résultat inclus		8 471
Augmentation du capital		0
Augmentations primes d'émission, de fusion, d'apport		0
Dividendes versés sur exercice N-1		0
Autres capitaux propres		0
Incorporation des écarts actuariaux exercice N-1		0
Augmentations des Provisions réglementées & Subvention d'investissement *(1)		228
Diminutions des Provisions réglementées & Subvention d'investissement *(2)		-197
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2021 avant résultat		8 502
Résultat net de l'exercice après impôt		835
Acomptes sur dividendes		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/20 résultat inclus		9 337

*(1) Dont dotation amortissements dérogatoires :

228 M.€.

*(2) Dont reprise amortissements dérogatoires :

-

197 M.€.

NOTE 10

TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						M.€. (Millions d'Euros)
	31/12/2020	Reclassement	Dotation de l'exercice	Reprise (utilisée)	Reprise (non utilisée)	31/12/2021
Garanties clients	-					-
Prestations à fournir	1		-			1
Indemnités de départ en retraite	574		3	- 9	- 31	537
LTIP Unit plan	1		2	- 1		2
Médailles du travail	47		2	- 2		47
Restructurations	119	- 66		- 30	- 23	0
Provisions pour risques et charges de personnel	742	- 66	7	- 42	- 54	587
Pertes de changes	11		46	- 11		46
Autres provisions pour charges	36			- 7		29
Risques divers	162		56	- 37	- 126	55
Autres provisions pour risques et charges	198		56	- 44	- 126	84
TOTAL	952	- 66	109	- 97	- 180	719

La provision pour restructurations non soldée au 31 décembre 2021 (66m€) a été reclassée en charges à payer.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE			M.€. (Millions d'Euros)
	31/12/2021		31/12/2020
HYPOTHESES			
Taux d'actualisation	0,80%		0,50%
Taux d'augmentation des salaires	2,50%		2,50%
Valeur actuarielle des droits accumulés	- 660		- 765
Gains actuariels non amortis			
Pertes actuarielles non amorties	123		191
MONTANT PROVISIONNE AU BILAN	- 537		- 574

NOTA : Ces engagements concernent les indemnités de fin de carrière des personnels de l'entreprise. Ces montants sont provisionnés pour le départ volontaire des salariés à 65 ans, ils sont comptabilisés en provision sur la base du coût global. Le coût des services rendus s'élève à 50 M€, le coût financier est un produit de 54,9 M€ comprenant un produit de "curtailment" lié au PSE de 82,5m€, les prestations versées s'élèvent à 30,5 M€.

Le plan de restructuration est complété et les personnels concernés ont tous été identifiés.

NOTE 11

DETTE FINANCIERES (Millions d'Euros)					
	31/12/2021	Dont à - 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans	31/12/2020
Emprunts auprès d'organismes de crédit	-				-
Emprunts auprès des sociétés du groupe (CC AIRBUS SE)	409	409			250
Emprunts et dettes Financières diverses	10	10		-	26
Avances AIRBUS SAS (A350)	1 553	48	239	1 266	1 538
TOTAL	1 972	467	239	1 266	1 815
- dont augmentations liées aux écarts de conv. Actif	0	0			0
- dont diminutions liées aux écarts de conv. Passif	-	-			-

DETTE D'EXPLOITATION (Millions d'Euros)			
	31/12/2021	Dont à + 1 an	31/12/2020
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 289	-	907
Dettes fiscales et sociales	599	-	354
Autres dettes d'exploitation	-	-	-
TOTAL	1 887	-	1 260
- dont entreprises liées	598	-	296
- dont charges à payer	802	-	623
- dont augmentations liées aux écarts de conv. Actif	46	-	8
- dont diminutions liées aux écarts de conv. Passif	34	-	19

DETTE DIVERSES (Millions d'Euros)			
	31/12/2021	Dont à + 1 an	31/12/2020
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	52	-	41
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)	-	-	-
Autres dettes diverses	19	-	20
TOTAL	70	-	61
- dont entreprises liées	1	-	19
- dont charges à payer	16	-	16
- dont augmentations liées aux écarts de conv. Actif	0	0	-
- dont diminutions liées aux écarts de conv. Passif	0	0	0

NOTE 12

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE & COMPTES DE REGULARISATIONS		
	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2021	31/12/2020
PCA (du specific business)	17	8
Quotas d'émission de CO ² alloués par l'état	-	-
- dont entreprises liées	-	-
TOTAL	17	8

NOTE 13

ENGAGEMENTS					
	AU PROFIT DE:				M.€. (Millions d'Euros)
	DIRIGEANTS	FILIALES ET GIE CONSOLIDES	AUTRES	TOTAL 31/12/2021	TOTAL 31/12/2020
1 - ENGAGEMENTS DONNES					
Engagements de Crédit bail			-	-	-
Engagements de retraites			123	123	191
Engagements nets au titre de Financement de ventes				-	-
Cautions et garanties bancaires			2	2	2
Autres engagements donnés			2	2	97
TOTAL	-	-	127	127	290
2 - ENGAGEMENTS RECUS					
Avals				-	-
Cautions			14	14	15
Engagements nets au titre de Financement de ventes				-	-
Sûretés réelles reçues				-	-
Autres engagements reçus			2	2	2
TOTAL	-	-	16	16	18

B - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 14

A - CHIFFRE D'AFFAIRES

CHIFFRE D'AFFAIRES REPARTI SELON LES ZONES GEOGRAPHIQUES		
	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2021	31/12/2020
France	8 787	7 953
Allemagne	110	98
Royaume-Uni	45	66
Autres pays de l'Union Européenne	76	90
Sous-Total Union Européenne	9 018	8 207
Suisse		1
Autres Pays A.E.L.E. (A)		
Autres Pays de l'Europe	1	2
Canada	25	37
Etats Unis	21	16
Amérique Latine	3	
Asie & Océanie	26	18
Afrique et Moyen-Orient	3	4
Montant Net du Chiffre d'Affaires (B)	9 097	8 284

(A) . Islande, Liechtenstein & Norvège

(B) . Montants H.T. Nets des RRR Accordés .

CHIFFRE D'AFFAIRES REPARTI ENTRE LES ACTIVITES CIVILES ET MILITAIRES		
	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2021	31/12/2020
Civiles	8 723	7 868
Militaires	374	416
TOTAL	9 097	8 284

B - REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

(décret 83- 1020 du 29 novembre 1983 - article 24-18°)

Cette information n'est pas mentionnée, elle conduirait à divulguer les rémunérations concernant une seule personne.

C - CHARGES ET PRODUITS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

M.€. (Millions d'Euros)		
PRODUITS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES		
	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de produits	8 458	8 262
Ventes de prestations	425	278
Autres produits d'exploitation	5	79
Produits financiers	42	0
Résultats	-	-
TOTAL	8 930	8 062
CHARGES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES		
	31/12/2021	31/12/2020
Achats & Services Extérieurs	1 697	1 235
Autres charges d'exploitation	204	
Charges Financières	9	134
Résultats	-	-
TOTAL	1 910	1 369

NOTE 15

RESULTAT FINANCIER		M.€. (Millions d'Euros)	
		31/12/2021	31/12/2020
Frais Financiers net			
- Frais Financiers AIRBUS SAS		-	0
- Charges liées à la Convention de gestion de Trésorerie Centralisée	-	0	0
- Autres Frais Financiers	-	79	225
Produits Financiers nets			
- Produits de Participations et autres immobilisations Financières		0	0
- Revenus liés à la Convention de gestion de Trésorerie Centralisé	-	-	-
- Revenus des créances AIRBUS SAS	-	-	-
- Revenus sur compte courant STAR REAL ESTATE	-	-	-
- Revenus des créances commerciales	-	-	-
- Autres produits Financiers		0	0
Résultat net de change		0	0
Dotations aux provisions	-	-	-
Reprise de provision		42	-
RESULTAT FINANCIER	-	37	- 225

NOTE 16

RESULTAT EXCEPTIONNEL		M.€. (Millions d'Euros)	
		31/12/2021	31/12/2020
Charges exceptionnelles sur les opérations en capital	-	44	1
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	33	1 204
Charges de restructuration	-	-	-
Charges sur exercices antérieurs	-	-	-
Autres charges exceptionnelles	-	-	-
Dotations aux provisions réglementées	-	228	243
Autres Dotations aux provisions exceptionnelles	-	69	42
Produits exceptionnels sur opérations en capital		0	0
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0	0
Produits sur exercices antérieurs	-	-	-
Quote-part de subventions virées au résultat de l'exercice		0	0
Autres Produits exceptionnels	-	-	-
Reprises de la provision pour amortissements dérogatoires		197	234
Reprises de la provision pour hausse des prix	-	-	-
Reprises sur autres provisions exceptionnelles		159	2
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	17	- 1 255

NOTE 17

SITUATION FISCALE		
	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2021	31/12/2020
Impôts à payer	-118	0
Crédit d'impôt	34	35
Crédit d'impôt N-1	2	6
TOTAL	-83	41

REPARTITION DE L'IMPÔT ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2021	31/12/2020
Impôt lié au résultat courant	-118	0
Impôt lié au résultat exceptionnel	0	0
Impôts à payer	-118	0

VARIATION DES IMPOTS DIFFERES OU LATENTS : Impôts calculés selon taux d'IS (y/c contributions additionnelles)

En M Euros	32,02%						28,41%		
Variation des impôts différés ou latents									
Nature	Début	2021	Variations		Fin	2021	Variation	Début	2022
Décalages certains ou éventuels	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif	Taux	Actif	Passif
Provisions réglementées									
Provision pour investissement		0				0			0
Amortissements dérogatoires		314		11		325	37		288
Charges non déductibles temporairement									
Autres	304		-65		239		-27	212	
Provisions pour retraite	184		-12		172		-19	153	
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées									
Ecart de conversion		6		6		13	2		10
	488	321	-77	17	411	337	-8	365	298

NOTE 18

EFFECTIFS TEMPS PLEIN PAYES A FIN D'EXERCICE

	31/12/2021	31/12/2020
Mensualisés	3 948	4 385
Ingénieurs et cadres	7 852	7 926
Employés & Agents Techniques de maîtrise	8 456	8 661
TOTAL	20 256	20 972

NOTE 19

PARTICIPATION DES SALARIES

	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2021	31/12/2020
Participation des salariés	79	-41

L'écart entre la participation payée en 2021 et la prévision de 2020 est de 12 m€ (provision à 0 et paiement de 12m€).
La participation provisionnée au titre de 2021 s'élève à 67m€.

NOTE 20

AUTRES INFORMATIONS

L'effort d'innovation (activités de recherche, développement et industrialisation), qui contribue à la constitution du Fond technologique du groupe, est apprécié au travers de deux notions :

* Les frais d'innovation autofinancée qui correspondent à l'ensemble des investissements d'innovation, qu'ils soient activés ou directement enregistrés en charges, non financés par les marchés.

* Les charges d'innovation autofinancée qui traduisent l'impact sur le résultat de l'effort d'innovation : frais enregistrés en charges, amortissements des dépenses immobilisées, charges nettes de remboursement des avances remboursables.

		M.€.	
RECHERCHE & DEVELOPPEMENT			
		2021	2020
Ensemble des frais de recherche, Développement et Industrialisation		1 262	1 117
A déduire : coût de revient des marchés	-	237	115
Frais d'innovation autofinancée		1 025	1 002
+ Charges nettes de remboursement des avances de l'état			
- Production immobilisée (outillages spécialisés)	-	107	114
- Production stockée			0
+ Amortissement et dépréciation des dépenses immobilisées ou stockées		260	328
Charges d'innovation autofinancée		1 178	1 216

Airbus Operations SAS
Société par actions simplifiée au capital de 1 008 826 931€
Siège social : 316, route de Bayonne, 31060 TOULOUSE
RCS Toulouse : 420 916 918
(« la Société »)

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2022

La société Airbus SAS, société par actions simplifiée au capital de 3 576 769 Euros, domiciliée au 2, rond-point Emile Dewoitine, 31700 Blagnac, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS Toulouse 383 474 814, représentée par Monsieur David Zakin, dûment habilité à cet effet,

Associé unique de la Société,

A décidé ce qui suit :

PREMIERE DECISION

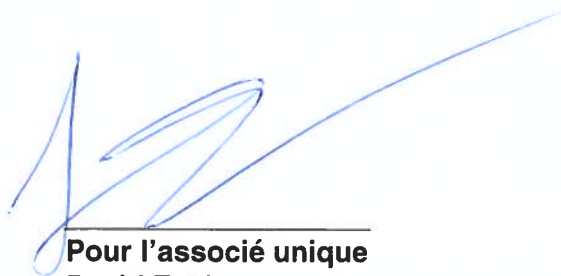
L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve lesdits rapports dans toutes leurs parties, les comptes, le bilan et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la Société tels qu'ils ont été établis et présentés, ainsi que les opérations traduites par lesdits comptes.

En conséquence, elle donne quitus aux Président de la Société et aux membres du Comité des Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, sur proposition du Comité des Administrateurs, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 de la Société, soit le bénéfice de 834 865 792 euros comme suit :

- 3 000 000 euros à la réserve légale et
- 831 865 792 euros au compte « Report à nouveau ».



Pour l'associé unique
David Zakin



Airbus Opérations

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Airbus Opérations

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Airbus Opérations,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Airbus Opérations relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note II points 7 et 10 de l'annexe aux comptes annuels quant à l'application de l'Advance Pricing Agreement Civil et de l'Advance Pricing Agreement A400M qui précise que l'accord sur les prix de transfert initial a été accordé et reconduit, par les autorités fiscales, jusqu'à la fin de l'exercice 2019. Une demande de renouvellement pour les périodes fiscales de 2020 à 2024 a été déposée en juin 2019 aux autorités fiscales et n'a pas été conclue à ce jour. Les principes appliqués jusqu'en 2019 ont été reconduits pour l'arrêté des comptes 2021.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note II « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives notamment au fonds commercial (note II point 1) et aux immobilisations financières (note II point 3).

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels et nous avons contrôlé leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le 9 mai 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Mathilde Ferrand

AIRBUS Operations SAS

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

Exercice: du 01/01/2021 au 31/12/2021

BILAN

ACTIF

M.€.
(Millions d'Euros)

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations incorporelles (Note 1)	1 465	1 457
Immobilisations corporelles (Note 2)	2 241	2 440
Immobilisations financières (Note 3)	6 153	6 148
TOTAL	9 859	10 045
ACTIF CIRCULANT		
Stocks et en-cours (Note 4)	1 151	1 350
Avances et acomptes versés sur commandes	50	56
Créances d'exploitation (Note 5)	2 898	1 123
Créances diverses (Note 5)	168	172
Valeurs mobilières de placement (Note 7)	-	-
Disponibilités (Note 8)	-	0
Charges constatées d'avance et autres (Note 6)	35	16
TOTAL	4 302	2 718
Ecarts de conversion actif	47	11
TOTAL DE L'ACTIF	14 207	12 775

BILAN

PASSIF

M.€.
(Millions d'Euros)

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES (Note 9)		
Capital	1 009	1 009
Primes d'émission, d'apport et de fusion	4 663	4 663
Réserves & RAN	1 811	3 649
Autres capitaux propres	3	3
Résultat de l'exercice	835	- 1 838
Acomptes sur dividendes	-	-
Subventions d'investissement	2	2
Provisions Réglementées	1 014	982
TOTAL	9 337	8 471
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (Note 10)	719	952
DETTES		
Dettes financières (Note 11)	1 972	1 815
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	169	188
Dettes d'exploitation (Note 11)	1 887	1 260
Dettes diverses (Note 11)	70	61
Produits constatés d'avance et autres (Note 12)	17	8
TOTAL	4 116	3 332
Ecart de conversion passif	36	19
TOTAL DU PASSIF	14 207	12 775

COMPTE DE RESULTAT		
		M.€. (Millions d'Euros)
	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	9 097	8 284
Autres Produits d'exploitation	207	95
Achats Consommés et variations de stocks	- 5 951	- 6 248
VALEUR AJOUTEE	3 353	2 131
Subventions d'exploitation	162	43
Impôts, taxes et versements assimilés	- 64	- 178
Charges de personnel	- 1 641	- 1 486
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 811	509
Reprises aux amortissements et aux provisions	455	499
Dotations aux amortissements et aux provisions	- 902	- 1 027
Transferts de charges (1)	8	7
Autres produits	0	0
Autres Charges	- 322	- 430
RESULTAT D'EXPLOITATION (Note 14)	1 050	- 441
Dividendes et quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	-	-
Frais Financiers nets	- 79	- 225
Produits Financiers nets	0	0
Résultat de change	0	0
Dotations et reprises Financières aux amortissements et provisions, transferts de charges	42	-
Résultat Financier (Note 15)	- 37	- 225
RESULTAT COURANT	1 014	- 666
Résultat exceptionnel (Note 16)	- 17	- 1 255
RESULTAT NET AVANT IMPOT & PARTICIPATION	997	- 1 921
Impôts sur les Bénéfices & Participation des salariés (Note 17)	- 162	84
RESULTAT NET TOTAL	835	- 1 838

(1) Dont transfert de charges indemnités assurance	3,90
-Dont transfert de charges voitures de fonction	0,70
-Dont transfert de charges autres avantages en nature	3,56

ANNEXE AIRBUS OPERATIONS SAS

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

a) Impact de la pandémie COVID-19

En 2020 et 2021, la pandémie de COVID-19 a entraîné une perturbation importante des opérations commerciales et de la chaîne d'approvisionnement de la Société.

Les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société ont été et pourraient continuer d'être considérablement touchés par la pandémie de COVID-19, et la Société continue de faire face à des risques et à des incertitudes. En plus des impacts sur la viabilité financière des opérateurs, des compagnies aériennes et loueurs d'avions, de la réduction du trafic aérien commercial, des nouveaux variants de la pandémie de COVID-19, des confinements, les limitations et des restrictions de voyage dans le monde entier ont posé des défis logistiques et peuvent perturber les activités de la Société, ses opérations et sa chaîne d'approvisionnement, ainsi que la capacité des clients à prendre livraison des avions. Les compagnies aériennes ont réduit leur capacité, cloué au sol une partie de leurs flottes et cherché à mettre en œuvre des mesures visant à réduire les sorties de trésorerie et à sécuriser les liquidités. Certaines compagnies aériennes ont également cherché à s'entendre avec les créanciers, ont restructuré ou ont déposé le bilan ou ont demandé la protection contre l'insolvabilité, ce qui peut avoir d'autres conséquences pour la Société et son carnet de commandes ainsi que d'autres conséquences résultant des procédures connexes.

En 2021, l'environnement commercial a montré des signes d'amélioration, en particulier une augmentation de la demande de transport aérien.

Le 27 mai 2021, la Société a informé ses fournisseurs de la mise à jour de ses cadences de production basées sur les hypothèses selon lesquelles le marché des avions commerciaux pourrait retrouver les niveaux d'avant la COVID entre 2023 et 2025, avec en tête le segment des monocouloirs. En prévision d'une reprise continue du marché, la Société a confirmé un taux de production moyen de la famille A320 de 45 avions par mois au quatrième trimestre de 2021 et a appelé les fournisseurs à se préparer pour l'avenir avec une cadence mensuelle ferme de 64 avions d'ici le deuxième trimestre de 2023.

Le 28 octobre 2021, la Société a annoncé que le taux de production de l'A220, qui était de 5 avions par mois, devrait augmenter pour atteindre environ 6 par mois au début de 2022, avec un taux de production mensuel de 14 envisagé d'ici le milieu de la décennie. Dans le cadre du programme de la famille A320, la Société travaille à sécuriser la montée en puissance et est sur la bonne voie pour atteindre une cadence mensuelle de 65 avions d'ici l'été 2023. Les récents succès commerciaux du programme A330 permettent une augmentation mensuelle des cadences d'environ 2 à 3 appareils fin 2022. Le programme A350 devrait passer d'environ 5 à environ 6 appareils par mois début 2023.

Les résultats financiers de l'année 2021 reflètent le niveau de livraison ainsi que les efforts de maîtrise des coûts et de la compétitivité. De plus, la Société a effectué un examen complet des provisions et des dépréciations, en tenant compte des taux de production modifiés, des livraisons futures et de l'amélioration de l'environnement commercial.

La Société surveille l'évolution de la pandémie de COVID-19 et continuera d'évaluer les répercussions à venir. La direction considère que la Société dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses activités pendant au moins 12 mois et qu'il n'y a pas d'incertitude importante concernant la continuité d'exploitation.

b) La dernière livraison d'A380

Airbus SAS a livré les 5 derniers A380 en 2021.

En 2021, les éléments représentatifs sont principalement la reprise de provision enregistrée en 2018 relative à l'ancienne usine A380 Lagardère qui sera utilisée pour l'usine d'assemblage modernisée de l'A320, ainsi que la mise au rebut d'immobilisations corporelles non totalement amorties et de stocks liés à la production de l'A380 non réutilisables.

c) SFO / PNF / DoJ / DoS

Airbus SE a conclu des accords définitifs (« les accords ») avec le Parquet National Financier (« PNF ») en France, le Serious Fraud Office (« SFO ») au Royaume-Uni et le département américain de la Justice (« DoJ ») pour résoudre les enquêtes des autorités sur les allégations de fraude et de corruption, ainsi qu'avec le Département d'État des États-Unis (« DoS ») et le DoJ pour résoudre leurs enquêtes sur les dossiers inexacts et trompeurs faits auprès du DoS conformément au règlement américain sur le trafic international d'armes (« ITAR »). Les accords ont été approuvés et rendus publics le 31 janvier 2020.

Aux termes des accords, Airbus SE a accepté de payer des pénalités de 3 597 766 766 euros plus les intérêts et les coûts pour les autorités françaises, britanniques et américaines. Cela a été comptabilisé en 2019 dans les comptes d'Airbus SE. Les règlements avec chaque autorité étaient les suivants : PNF 2 083 137 455 euros, SFO 983 974 311 euros, DoJ 526 150 496 euros et DoS 9 009 008 euros dont 4 504 504 euros pouvant être utilisés pour les mesures de conformité correctives approuvées. Toutes les pénalités ont été payées à aujourd'hui.

L'impact financier pour Airbus SAS est neutre puisque le montant versé par Airbus SAS à Airbus SE a été intégralement refacturé en 2020 aux entités Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd et Airbus Operations SL via la clef industrielle.

Aux termes de la Convention Judiciaire d'Intérêt Public (« CJIP ») conclue avec le PNF, Airbus SE a l'obligation de soumettre son programme de conformité à des audits ciblés réalisés par l'Agence Française Anticorruption (AFA) sur une période de trois ans.

Aux termes de l'accord de poursuite différée (« DPA ») avec le SFO, aucun contrôle indépendant de conformité ne sera imposé à Airbus SE à la lumière de la surveillance continue qui sera effectuée par l'AFA.

Aux termes du DPA conclu avec le DoJ, aucun contrôle indépendant de conformité ne sera imposé à Airbus en vertu de l'accord avec le DoJ, mais Airbus SE fera périodiquement un rapport sur ses progrès continus en matière d'amélioration de la conformité au cours d'une période de trois ans et procédera à d'autres examens comme exigé par le DoJ.

Les accords entraînent la suspension des poursuites pour une durée de trois ans, après quoi les poursuites seront abandonnées si Airbus SE respecte les termes tout au long de la période.

Aux termes de l'accord de consentement avec le DoS, le DoS a accepté de régler toutes les violations civiles de l'ITAR décrites dans les divulgations volontaires d'Airbus SE identifiées dans l'accord et Airbus SE a accepté de retenir les services d'un agent indépendant de conformité au contrôle des exportations, qui surveillera l'efficacité des systèmes de contrôle des exportations d'Airbus SE et sa conformité à l'ITAR pour une durée de trois ans.

Suite à la décision de la Société de réallouer des ressources liées au contrôle des exportations vers des activités de conformité et de contrôle aux restrictions des exportations et des sanctions annoncées envers la Russie, la Biélorussie et certaines entités et individus Russes, faisant suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 Février 2022, la Société a demandé au DoS d'étendre de 9 mois ledit accord de consentement. La Société ne s'attend pas à ce que cet accord de consentement ait un impact sur le DPA avec le SFO et le DoJ, ni sur la CJIP avec le PNF, ni sur la surveillance de l'AFA, dans la mesure où ils sont indépendants du programme de revue du DoS.

Toute violation des termes des accords par Airbus SE pourrait entraîner l'annulation par les autorités des termes des accords et la réouverture des poursuites. Les poursuites pourraient entraîner l'imposition de nouvelles sanctions financières ou d'autres sanctions telles qu'une obligation fiscale supplémentaire, et pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers, les activités et les opérations d'Airbus SE.

En plus de toute enquête en cours dans d'autres juridictions, les divulgations factuelles faites au cours de la conclusion des accords peuvent entraîner l'ouverture d'enquêtes

supplémentaires dans d'autres juridictions. De telles enquêtes pourraient également entraîner (i) des réclamations en matière civile ou des réclamations d'actionnaires contre Airbus SE, (ii) des conséquences négatives sur la capacité d'Airbus SE d'obtenir ou de poursuivre le financement de projets en cours ou futurs, (iii) des limitations de l'admissibilité des sociétés du groupe à certains contrats du secteur public et/ou (iv) des dommages à l'activité ou à la réputation d'Airbus SE par le biais d'une publicité négative qui nuirait aux perspectives d'Airbus SE sur le marché commercial.

Airbus continuera à coopérer avec les autorités à l'avenir, conformément aux accords et à renforcer sa forte culture d'éthique et de conformité au sein de la société.

Plusieurs consultants et autres tiers ont intenté des poursuites commerciales et des arbitrages contre Airbus SE pour obtenir réparation. Les accords conclus avec les autorités pourraient mener à d'autres litiges commerciaux et à l'arbitrage contre la société ce qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers, les activités et les opérations de la société.

d) Procès du vol Air France 447

Le 1er juin 2009, un A330 exploité par le vol AF447 d'Air France de Rio de Janeiro à Paris a disparu au-dessus de l'océan Atlantique avec 228 personnes à bord. L'épave a été retrouvée en avril 2011 après plusieurs campagnes de recherche organisées par le Bureau d'Enquêtes et d'Analyses (BEA), qui a publié son rapport d'enquête final en juillet 2012. À la suite de l'accident, le parquet de Paris a ouvert une enquête pour homicide involontaire et Airbus SAS a été inculpé en mars 2011. En septembre 2019, les juges d'instruction ont clos l'enquête et rejeté toutes les accusations pénales après une analyse approfondie des éléments techniques et juridiques de l'affaire. Cependant, la cour d'appel de Paris a annulé la décision des magistrats et ordonné un procès pour homicide involontaire. L'appel de la Société devant la Cour de Cassation a été rejeté. Le procès devrait avoir lieu au cours du quatrième trimestre de 2022. Le procès pénal devant le Tribunal correctionnel de Paris et tout jugement ou décision défavorable à la Société pourraient porter atteinte à son activité ou à sa réputation.

e) Qatar Airways Commercial Litigation

Citant la dégradation de la surface de certains de ses A350 et alléguant un « défaut de conception » sous-jacent, Qatar Airways a déposé une plainte contre la compagnie devant le tribunal de commerce de Londres le 17 décembre 2021. La demande vise à obtenir (a) des dommages et intérêts pour les appareils cloués au sol par l'Autorité de l'aviation civile du Qatar, (b) une ordonnance selon laquelle Airbus doit fournir une analyse complète de l'origine des causes des problèmes de dégradation de surface, et (c) une déclaration du tribunal selon laquelle Airbus ne peut pas livrer d'autres avions A350 à Qatar Airways tant que les prétendus « défauts de conception » n'auront pas été corrigés. La Société rejette la caractérisation erronée par Qatar Airways de la dégradation non structurelle de la surface et de l'immobilisation au sol de l'avion qui en découle, qui sous-tendent la réclamation. En conséquence, la Société se défendra vigoureusement dans la procédure. Les conséquences d'un tel litige et l'issue de la procédure ne peuvent pas être pleinement évaluées à ce stade, mais tout jugement ou décision défavorable à la Société pourrait avoir un impact négatif important sur les états financiers, les activités et les opérations de la Société ainsi que sur sa réputation.

f) Filiales/participations

En date du 21 mai 2021, la société Airbus Interior Services (AIS), filiale à 100% d'Airbus Opérations SAS, a augmenté son capital de 36m€, en vue de compenser ses pertes antérieures. Ce capital est passé de 6m€ à 42m€. Airbus Opérations SAS a souscrit entièrement à cette augmentation de capital. En date du 7 juin 2021, les titres AIS ont été cédés à Airbus SAS pour une valeur de 3 euros. L'impact de cette cession dans le résultat 2021 d'Airbus Opérations est une perte de 7,5m€, la valeur nette comptable des titres cédée (42m€) étant partiellement compensée par les reprises de la provision sur titres de

participations (6m€) et de la provision pour risques et charges (28,5m€) déjà constituées à l'ouverture de l'exercice 2021.

II PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la société ont été établis suivant les principes comptables généralement admis conformément à la réglementation en vigueur, résultant de l'application du règlement ANC n°2014-03, mis à jour par le règlement n°2016-07.

L'établissement des comptes annuels nécessite de la part de la direction de la Société d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Ces estimations ou hypothèses peuvent être révisées d'exercice en exercice.

L'exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 01/01/2021 au 31/12/2021. L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

1 FONDS COMMERCIAL

Avec effet rétroactif au 1er janvier 2009, la fusion absorption d'Airbus France SAS par Airbus Holding SAS a généré un mali technique correspondant à la différence entre la valeur des titres détenus par Airbus Holding SAS et l'actif net négatif apporté par Airbus France SAS. Ce mali est enregistré en fonds de commerce. Sa valeur d'utilité est appréciée sur la base de la valorisation au prorata de la part industrielle de la société dans la Division Airbus telle qu'intégrée dans les comptes consolidés du groupe.

2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, de production ou d'apport.

Les règlements CRC n° 2002-10 (relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs) et n° 2004-06 (relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs) sont appliqués dans les comptes de la société.

Les logiciels autonomes conçus en interne sont comptabilisés à l'actif.

Les immeubles, les agencements de bâtiments, les ouvrages d'infrastructure, le matériel aérien immobilisé, le matériel de transport et le mobilier de bureau font l'objet d'un amortissement linéaire. L'amortissement dégressif est pratiqué pour les biens y ouvrant droit, sachant que l'écart entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est porté en amortissement dérogatoire au passif du bilan. Est également enregistré en amortissement dérogatoire le différentiel d'amortissement consécutif au changement de durée opéré à partir du 1er janvier 2005.

Les principales durées d'utilisation et d'usage appliquées sont les suivantes :

- Logiciels acquis et logiciels développés : 1 à 3 ans,
- Constructions et composantes de constructions : 6 ans à 50 ans,
- Ouvrages d'infrastructures et installations générales : 10 à 30 ans,
- Installations complexes spécialisées : 6 ans à 10 ans,
- Matériels et outillages industriels (hors Outillages Techniques Spécialisés A350, A400M, A330neo, A320neo et Beluga XL amortis en fonction d'unités d'œuvre) : 3 ans à 10 ans,
- Matériel aérien immobilisé : 3 à 20 ans,
- Matériel informatique et autres immobilisations corporelles : 3 à 15 ans.

Les intérêts des emprunts spécifiques à l'achat ou à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût des immobilisations.

3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute des participations et des titres est constituée par le coût d'acquisition historique ou par la valeur d'apport.

Lorsque la valeur d'inventaire de ces participations devient inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Dans le cas des titres de participation, la valeur d'inventaire est généralement établie par référence aux capitaux propres, mais aussi en fonction de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité des participations considérées pour l'entreprise.

Les créances et prêts rattachés aux participations sont enregistrés à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsqu'apparaît une perte probable.

4 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont valorisés au coût d'achat moyen pondéré.

Les en-cours de production, les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production, sans tenir compte des charges financières, des frais de recherche et développement, des frais d'administration et de distribution, des impôts fonciers et des charges de sous-activité.

Des dépréciations sont constatées lorsque leur coût se trouve supérieur à la valeur probable de réalisation.

5 CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsqu'une perte probable apparaît.

6 OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES HORS ZONE EURO

Les opérations en devises sont converties en euros au cours de clôture du mois précédent leur réalisation et les dettes et créances sont réévaluées au cours de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits, suivant le cas, en écart de conversion actif ou en écart passif.

Par ailleurs, les pertes de change latentes font l'objet de provisions pour risques et les gains latents ne sont pas inclus dans les résultats.

Les en-cours de production, achetés dans l'année en devise USD, sont enregistrés au taux historique.

7 ADVANCE PRICING AGREEMENT CIVIL

Le 27 avril 2004, un accord préalable de prix de transfert multilatéral (Advanced Pricing Agreement) a été signé par les autorités fiscales allemandes, espagnoles, françaises et britanniques. Cet accord couvre les activités communes « Common Business » d'Airbus exécutées par Airbus SAS et les quatre entités nationales « NATCO's » (Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd et Airbus Operations S.L). L'avion de transport militaire A400M est exclu de l'accord.

La méthode de prix de transfert prévoit un partage des résultats, selon laquelle ce résultat généré par l'activité « Common Business » est :

- Alloué à Airbus SAS selon la méthodologie « cost plus » afin de compenser les fonctions centrales assumées par l'entité ;
- Et pour la part résiduelle, partagé entre les quatre Airbus Operations sur la base d'une clé d'allocation, représentant leur contribution respective dans ce résultat résiduel (la clé d'allocation utilisée vise à refléter la part respective des charges de production et de développement encourus dans les quatre Airbus Operations).

Cet accord a été reconduit par les autorités fiscales sur les mêmes bases jusqu'à la fin de l'exercice 2019. Comme proposé par le contrat, une demande de renouvellement pour les périodes fiscales de 2020 à 2024 a été déposée en Juin 2019 aux quatre administrations fiscales. A date, aucun élément n'a été identifié pouvant remettre en cause l'application de l'accord pour les exercices 2020 et 2021.

Airbus Atlantic, filiale à 100% d'Airbus, a été officiellement créée le 1er janvier 2022. Cette nouvelle entité ne remet pas en cause l'organisation de l'APA à ce jour (cf évènement post-clôture).

8 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement totalement autofinancés sont pris en charge dans l'exercice même de leur comptabilisation.

Les avances remboursables reçues de l'Etat sont comptabilisées en dettes. Leur remboursement vient en diminution de ces dettes.

Traitement des outillages spécialisés, installations d'essais et prototypes

Les frais de réalisation des outillages spécialisés de série sont enregistrés en compte d'immobilisations corporelles. Concernant les programmes A350, versions NEO et Beluga XL, l'amortissement des coûts est constaté au prorata des avions entrés au cours de la période en poste d'assemblage final sur le nombre total théorique d'avions à produire du programme. Toutefois si, annuellement, le cumul des amortissements ainsi calculés est inférieur au cumul des amortissements minimum linéairement calculés sur 10 ans, pour respecter la norme fiscale en la matière, la différence est constatée en amortissement dérogatoire. Pour les programmes antérieurs, les coûts sont amortis linéairement sur 5 ans.

Le coût des installations d'essais (Engineering Tests Rigs) et les frais de réalisation des prototypes des programmes A350 et versions NEO sont enregistrés en compte d'immobilisations corporelles amortis linéairement sur 10 ans.

9 CONTRATS DE LONGUE DUREE

Pour les contrats de longue durée, les livraisons et les prestations partielles sont comptabilisées en chiffre d'affaires de l'exercice. Les résultats prévus en fin de contrat sont constatés au prorata de l'avancement des travaux.

10 ADVANCE PRICING AGREEMENT A400M

Un APA spécifique au programme A400M a été signé formellement en 2013 par les quatre administrations fiscales (France, Allemagne, Espagne, Royaume-Uni). Cet accord détermine les conditions de rémunération des sociétés Airbus SAS, Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd, Airbus Defence & Space GmbH et Airbus Defence & Space SAU pour les activités de développement, de production et de vente des A400M à la

société AMSL, qui a pour clients différentes nations, la plupart représentées par l'OCCAR. Une structure en participation de droit espagnol (UTE) permet de partager les résultats des ventes de ces avions.

Cet accord ne couvre pas les activités de services et de support. L'accord est en cours de renouvellement pour la période 2020-2024. A date, aucun élément n'a été identifié pouvant remettre en cause l'application de l'accord pour les exercices 2020 et 2021.

Selon le portage des risques liés convenu contractuellement avec Airbus SAS, les coûts de développement encourus par la société sur cet avion ont été enregistrés en charges de l'exercice.

Au 31 décembre 2021, les coûts de production des avions A400M non livrés sont enregistrés dans les comptes d'encours.

11 ACCORD DE PARTAGE DU CHIFFRE D'AFFAIRES RELATIF AUX ACTIVITES DE SERVICES ET DE TRANSPORT DE L'A400M

Les sociétés Airbus SAS, Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd, Airbus Defence & Space SA et Airbus Defence & Space GmbH ont signé un accord de répartition du chiffre d'affaires relatif aux activités de services et de support de l'A400M. Cet accord définit les modalités de rémunération des sociétés concernées pour les activités réalisées depuis qu'elles ont débuté.

12 PROVISION REGLEMENTEES

Les provisions réglementées concernent les amortissements dérogatoires calculés selon la législation fiscale en vigueur.

13 PROVISIONS POUR PERTES A TERMINAISON

Dans le cas des contrats long terme sur les activités « Specific Business » (hors APA) d'Airbus Operations SAS, les commandes en perte peuvent donner lieu à la constitution de provisions pour pertes à terminaison. Les pertes probables, dès lors qu'elles sont connues, donnent lieu à dépréciation des en-cours pour la part de production réalisée, et à constitution de provisions pour risques pour le complément.

Elles sont déterminées sur la base d'une prévision de résultat à terminaison régulièrement actualisée.

Pour l'ensemble des activités du « Common Business » (APA) d'Airbus, le résultat à terminaison est calculé au niveau de la SEP.

14 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources estimable au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées par le management en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

15 PROVISIONS POUR PRESTATIONS A FOURNIR

Les travaux, consécutifs à une vente, que l'entreprise devra réaliser pour respecter ses engagements, doivent être provisionnés dès l'exercice de comptabilisation de la vente lorsque leur montant peut être déterminé avec une assurance raisonnable.

En raison de la cession mensuelle des coûts comptabilisés au sein d'Airbus, il n'y a pas lieu de constater de provision pour prestations à fournir au titre des activités communes.

16 PROVISIONS POUR GARANTIE

Les provisions pour garantie enregistrées par Airbus concernent l'activité avionique. Les équipements Avionique sont garantis trois ans. Leur nombre et leur variété imposent un traitement statistique du coût de la garantie.

17 PROVISIONS POUR CHARGES DE PERSONNEL

17.1 PROVISIONS POUR INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

La dette actuarielle relative aux indemnités de départ en retraite et aux médailles du travail des personnels de la société a été évaluée par un cabinet d'actuaire à partir d'hypothèses actuarielles actualisées à fin d'exercice.

Ces engagements sont provisionnés dans les comptes de l'exercice.

La part des engagements non provisionnée à fin d'exercice est enregistrée sur la durée d'activité moyenne résiduelle prévisionnelle au sein de la société, conformément à la méthode 1 (méthode dite du corridor) de la recommandation n°2013-R.02 de l'ANC.

17.2 PROVISIONS POUR MEDAILLES DU TRAVAIL

La provision est calculée au fur et à mesure du temps de présence des salariés, en fonction de la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille et prenant en compte les gratifications qui risquent d'être versées pour toute la période de travail.

18 PRINCIPES D'INTEGRATION AU GROUPE FISCAL AIRBUS SAS

Les relations commerciales (achats, ventes, règlements) au sein d'Airbus sont constatées dans les comptes clients et fournisseurs.

La société Airbus Operations SAS est, dans le cadre de l'impôt, dans le régime de l'intégration fiscale du groupe fiscal Airbus SAS. A ce titre, elle verse à la société mère, Airbus SAS, le montant d'impôt sur les sociétés qu'elle aurait dû constater et payer à l'administration fiscale comme si elle était imposée séparément. Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Sur l'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera alors une charge d'impôt.

19 CONSOLIDATION

Conformément à l'article L 233-17 du Code de Commerce, Airbus Operations SAS est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe. En effet, les comptes individuels de la Société, ainsi que ceux des sociétés qu'elle contrôle et sur lesquelles elle exerce une influence notable, sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la société européenne Airbus SE.

20 TRANSACTION AVEC LES PARTIES LIEES

Aucune transaction avec les parties liées présentant une importance significative et non conclue à des conditions normales de marché n'est intervenue sur l'exercice.

21 CONTROLES FISCAUX EN COURS

Concernant le contrôle fiscal portant sur les exercices 2004 et 2005, la société Airbus SAS, en son nom et pour le compte de sa filiale intégrée, Airbus Operations SAS, a déposé début 2012 une réclamation contentieuse contre l'avis de mise en recouvrement reçu et a demandé à bénéficier du sursis de paiement. La DVNI (Direction des Vérifications Nationales et Internationales) a accepté partiellement la position de la société par une réponse fin 2014. Les points majeurs contestés par la société ayant été rejetés, la société a déposé une requête introductive d'instance auprès du Tribunal Administratif de Montreuil fin janvier 2015. Afin d'éviter de mettre en place une garantie bancaire, la société Airbus SAS, en tant que mère du groupe fiscal Airbus, a payé la totalité de l'avis de mise en recouvrement émis par la Direction des Grandes Entreprises (DGE) fin décembre 2015. La société Airbus Operations SAS a remboursé Airbus SAS au cours de l'exercice. Le Tribunal Administratif de Montreuil en juin 2016 a accordé un dégrèvement partiel à la société Airbus SAS (dégrèvement reversé à Airbus Operations SAS). La société Airbus SAS a fait appel du surplus auprès de la Cour Administrative d'Appel de Versailles. La Cour Administrative d'Appel de Versailles a rendu sa décision en Juin 2018. La Cour a donné droit à la société Airbus SAS sur deux sujets et a donc accordé un dégrèvement partiel à la société (dégrèvement reversé à Airbus Operations SAS). La Cour ayant rendu un arrêt défavorable à la société au titre des deux derniers sujets, la société a déposé un pourvoi auprès du Conseil d'Etat en Septembre 2018.

La décision du Conseil d'Etat a été rendue courant mars 2021. Le Conseil d'Etat donne droit à l'administration fiscale sur les deux derniers points en litige. Le résultat de la décision a été prise en compte par une provision complémentaire de 16 M€ sur l'exercice 2020.

Au 31 décembre 2021, l'ensemble des recours possibles ayant été effectué, la provision constituée pour couvrir les risques a été entièrement reprise et la créance correspondante a été passée en charge (s'agissant d'une demande de remboursement d'impôt).

Le contrôle fiscal portant sur les exercices 2016 et 2017 diligenté par la DVNI a débuté en septembre 2018. Le contrôle fiscal sur place s'est terminé fin 2019 par la remise d'une proposition de rectification. La société a constitué des provisions en fonction des sujets et a répondu en 2020. La DVNI ayant confirmé sa position sur différents points, la Société a sollicité un recours hiérarchique pour finaliser les sujets contestés. Ce recours prévu initialement fin 2020 s'est tenu courant 2021. Ce contrôle fiscal est terminé à fin 2021 et la société a mis à jour ses provisions correspondantes.

III EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

1. Création de nouvelles entités d'assemblage d'aérostructures

Airbus Atlantic filiale d'Airbus à 100% a officiellement vu le jour le 1er janvier 2022. La nouvelle entreprise regroupe les forces, ressources et compétences des sites Airbus de Nantes et Montoir-de-Bretagne, les fonctions centrales associées à leurs activités, ainsi que les sites de Stelia Aerospace dans le monde.

Ce regroupement s'inscrit dans le cadre du projet de transformation, annoncé en avril 2021, visant à renforcer la chaîne de valeur de l'assemblage d'aérostructures dans l'ensemble du système industriel d'Airbus.

En prime, le groupe Airbus a maintenant atteint un accord préliminaire concernant la création d'une nouvelle entité d'assemblage d'aérostructures en Allemagne, incluant ainsi les futures pièces détaillées et les activités de sous-assemblages de Premium AEROTEC. Certains assemblages d'aérostructures des fuselages des avions, actuellement répartis au sein du groupe et des filiales pourraient fusionner et être totalement intégrées dans la société comme cœur de métier au 1er juillet 2022.

L'opération a pris la forme d'un apport partiel d'actifs de la branche d'activités aérostructures par Airbus Operations SAS à STELIA Aerospace. En rémunération de cet apport, 91.280.000 actions nouvelles ont été émises et attribuées à Airbus Operations SAS via une augmentation de capital de 91.280.000 euros.

A la même date, Airbus Operations a effectué une distribution exceptionnelle en nature de ses titres Airbus Atlantic au profit d'Airbus SAS pour un montant de 1.140.215 998 euros.

A l'issue de ces opérations Airbus SAS est devenue l'actionnaire unique d'Airbus Atlantic.

2. Invasion de l'Ukraine par la Russie

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022, les restrictions à l'export et les sanctions internationales qui en ont résulté contre la Russie, la Biélorussie et certaines entités et individus russes ont entraîné une perturbation des activités, des opérations et de la chaîne d'approvisionnement de la Société. Suite aux restrictions à l'export et à l'imposition de sanctions par l'UE, le Royaume-Uni, les États-Unis et d'autres pays touchant les activités de la Société, la Société a annoncé en mars 2022 qu'elle suspendait la livraison d'avions et la fourniture de services de soutien aux clients russes, ainsi que la fourniture de pièces de rechange, d'équipement et de logiciels à la Russie. La Société applique toutes les réglementations et les sanctions applicables à ses installations et opérations en Russie.

Cette crise augmente l'exposition de la Société à des difficultés dans sa chaîne d'approvisionnement. Une partie du titane qu'utilise la Société provient de Russie, tant directement qu'indirectement par le biais de ses fournisseurs. Bien que les risques géopolitiques soient pris en compte par la Société dans sa politique en matière d'approvisionnement en titane, l'impact de l'invasion de l'Ukraine par la Russie sur la capacité de la Société à se fournir en matières premières, ainsi que tout éventuel durcissement des sanctions, est actuellement en cours de revue.

En raison des restrictions à l'exportation et des sanctions mentionnées ci-avant, la Société n'a pas été en mesure de livrer physiquement 2 avions qui ont été comptabilisés en chiffre d'affaires au 31 Décembre 2021. En conséquence, la Société a annulé au 31 Mars 2022 le chiffre d'affaires et la marge relatifs à ces 2 avions non livrés. Ces avions sont en cours de réallocation à d'autres clients.

La Société a activé une cellule de gestion de crise en réponse à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, surveille la situation en temps réel, et évalue les impacts sur la cybersécurité, les opérations, la production, les livraisons, la logistique et les transports, mais aussi ceux sur l'approvisionnement en matières premières et en composants, sur l'inflation, sur les prix du pétrole et de l'énergie.

3. Nouvel accord de protection sociale

Le 25 février 2022, un nouvel accord sur la protection sociale Santé et Prévoyance a été signé en France.

En compensation, à partir du 1er janvier 2024 les salariés partant en retraite devront désormais effectuer leur préavis.

Compte tenu de la date de signature de l'accord, il n'y a pas d'impact sur les comptes 2021 et compte tenu des principes comptables appliqués par la société (méthode du corridor) l'impact prospectif ne sera pas matériel.

4. Contrôle fiscal

Un contrôle fiscal au titre des exercices 2019 et 2020 a débuté début 2022.

A - NOTES SUR LE BILAN

NOTE 1					M.€. (Millions d'Euros)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
	31/12/2021			31/12/2020	
	Brut	Amortis / dépréciations	Net	Net	
Frais d'établissement	-	-	-	-	
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	
Concessions, brevets, licences, logiciels et autres	1 377	1 290	87	89	
Fonds commercial	1 297	-	1 297	1 297	
Droit au bail	-	-	-	-	
Immobilisations incorporelles en cours	82	-	82	72	
TOTAL	2 755	1 290	1 465	1 457	

NOTE 2					M.€. (Millions d'Euros)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	31/12/2021			31/12/2020	
	Brut	Amortis / dépréciations	Net	Net	
Terrains	15	-	15	15	
Agencements et aménagement de terrains	119	75	44	49	
Constructions	16	9	8	9	
Constructions sur sol d'autrui	667	406	261	248	
Installations techniques, matériels et outillages industriels	6 290	4 573	1 717	1 929	
Autres immobilisations corporelles	38	29	9	9	
Immobilisations mises en concessions	-	-	-	-	
Immobilisations corporelles en cours	179	-	179	181	
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	8	-	8	-	
TOTAL	7 332	5 092	2 241	2 440	

VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Incorporelles et corporelles)

31/12/21 (Millions d'Euros)									M.€.
Rubriques et Postes	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				
	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice	CUMULES Début exercice	Augmentations	Diminutions	CUMULES Fin exercice	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-	
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	
Concessions, brevets, licences, logiciels et autres	1 320	81	- 25	1 377	1 232	83	- 25	1 290	
Fonds commercial	1 297	-	-	1 297	-	-	-	-	
Autres immobilisations incorporelles	0	-	-	0	-	-	-	-	
Immobilisations incorporelles en cours	72	92	- 82	82	-	-	-	-	
TOTAL	2 689	173	- 107	2 755	1 232	83	- 25	1 290	
IMMOBILISATION CORPORELLES									
Terrains et aménagements	133	2	-	134	69	6	-	75	
Constructions	672	23	- 11	684	415	38	- 38	415	
Installations techniques, matériels et outillages industriels	6 677	219	- 648	6 247	4 739	355	- 588	4 506	
Autres immobilisations corporelles	90	15	- 25	80	89	31	- 24	96	
Immobilisations corporelles en cours	246	187	- 254	179	66	-	- 66	0	
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	8	-	8	-	-	-	-	
TOTAL	7 817	454	- 939	7 332	5 378	430	- 716	5 092	

Nota: les acquisitions principales 2021 concernent:

- immobilisations incorporelles: logiciels développés en interne pour un montant global de 79 M€ (dont Digital 78 M€) et logiciels acquis pour 13 M€
- immobilisations corporelles: - Jigs & Tools programme Single Aisle 74 M€
 - Jigs & Tools programme A350 14 M€
 - Jigs & Tools programme Long Range 9 M€
 - Flight Test Aircraft A321 NEO XLR 12 M€

31/12/20 (Millions d'Euros)								
Rubriques et Postes	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS			
	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice	CUMULES Début exercice	Augmentations	Diminutions	CUMULES Fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, logiciels et autres	1 242	78	- 0	1 320	1 149	82	- 0	1 232
Fonds commercial	1 297	-	-	1 297	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	0	-	-	0	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	71	78	- 77	72	-	-	-	-
TOTAL	2 610	156	- 77	2 689	1 149	82	- 0	1 232
IMMOBILISATION CORPORELLES								
Terrains et aménagements	135	2	- 5	133	66	7	- 4	69
Constructions	671	28	- 26	672	393	42	- 20	415
Installations techniques, matériels et outillages industriels	6 464	239	- 26	6 677	4 351	417	- 29	4 739
Autres immobilisations corporelles	77	16	- 4	90	59	34	- 3	89
Immobilisations corporelles en cours	319	167	- 239	246	66	-	-	66
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0	32	- 32	-	-	-	-	-
TOTAL	7 666	484	- 333	7 817	4 935	500	- 57	5 378

NOTE 3

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	M.€. (Millions d'Euros)			
	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amortissements / dépréciations	Net	Net
Titres de participation	6 071	-	6 071	6 071
Prêt intra-groupe à Euribor 3mois	9	-	9	9
Prêts au 1 % logement	72	-	72	67
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres immobilisations Financières	1	-	1	1
TOTAL	6 153	-	6 153	6 148

VARIATION DES TITRES DE PARTICIPATIONS		M.€. (Millions d'Euros)
MONTANT NET DEBUT EXERCICE		6 071
Acquisitions & souscriptions		
Cessions & fusions (nettes)	-	6
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Reprises sur amortissements et dépréciations		6
MONTANT NET FIN EXERCICE		6 071

Au cours de l'exercice 2020, une augmentation de capital de 30m€ est intervenue sur Airbus Operations gmbh.
 Airbus Interior Services a été cédée à Airbus SAS pour une valeur de 3€ au cours de l'exercice 2021. (cf Evénements de l'exercice).
 Airbus Operations SAS détient une participation dans le Fonds PROF Pays de Loire Croissance pour 0,208M€.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS								M.€. (Millions d'Euros)
								31/12/2020
	Capitaux propres	dont Capital	Pourcentage détenu	Dont Résultat dern. Ex.clos	Dividendes	Chiffre d'affaires	Valeur comptable des titres Brute	Nette
A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS								
1. Filiales (plus de 50% du capital détenu)								
Airbus Operations sl	454	50,49	100,00%	(306,98)	0,00	1 103,24	50,49	50,49
Airbus Operations gmbh	1 075	475,60	100,00%	(1 643,00)	0,00	8 396	873,09	873,09
Airbus Operations ltd	M€ 1329	M€ 1467	100,00%	(M€ 616)	0,00	M€ 2,925	5 143,83	5 143,83
STAR REAL ESTATE	291,00	2,00	97,48%	21,00	0,00	75,00	2,00	2,00
Airbus Interior Services	(38,00)	6,00	100,00%	(9,52)	0,00	33,89	6,00	0,00
1. Participations (10 à 50% du capital détenu)								
CORSE COMPOSITE AERONAUTIQUES	8,75	1,71	25,56%	(6,44)	0,00	44,88	1,03	1,03
Tarmac Aerosave	20,53	0,50	2,68%	3,98	0,16	38,96	0,01	0,01
TOTAL							6 076,45	6 070,45

NOTE 4

STOCKS ET EN-COURS

(Millions d'Euros)

	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amortissements / dépréciations	Net	Net
Matières premières et autres approvisionnements	832	234	598	761
En-cours de production	492	6	486	494
Produits intermédiaires et Finis	90	23	67	96
TOTAL	1 413	262	1 151	1 350

La variation de <199M€> sur l'exercice 2021 s'explique par une reprise des cadences de livraison et donc par une consommation des Stocks & En-cours de production (impact de <103 M€>, ainsi que par une mise à jour des hypothèses de dépréciation (impact <96 M€>).

NOTE 5

CREANCES

(Millions d'Euros)

	31/12/2021			Dont à + 1 an	31/12/2020
	Brut	Amortissements / dépréciations	Net	Net	Net
CREANCES D'EXPLOITATION					
Créances clients et comptes rattachés	2 926	213	2 713		969
Autres créances d'exploitation	234	-	234		211
TOTAL CREANCES D'EXPLOITATION	3 160	213	2 947	-	1 180
- dont entreprises liées	2 682		2 682		967
CREANCES DIVERSES					
Créances diverses	168	-	168		172
TOTAL CREANCES DIVERSES	168	-	168		172
- dont entreprises liées	154	-	154	-	14
TOTAL GENERAL	3 328	213	3 115	-	1 352
- dont entreprises liées	2 836	-	2 836	-	987
- dont produits à recevoir	14		14	-	10
- dont diminutions liées aux écarts de conv. Actif	- 13		- 13	-	3
- dont augmentations liées aux écarts de conv. Passif	- 2		- 2	-	0

Les créances d'exploitation avec les entreprises liées (2683M€) sont notamment constituées de la quote-part de marge commerciale annuelle rétrocédée par la SEP et revenant à la société (1096M€ share result)

NOTE 6

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE ET AUTRES

(Millions d'Euros)

	31/12/2021	Dont à + 1 an	31/12/2020
Charges constatées d'avance	35	-	16
Charges à répartir	-	-	-
Primes de remboursement des obligations	-	-	-
Ecart de conversion actif	47	-	11
TOTAL	82	-	28

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

(Millions d'Euros)

	31/12/2021	Dont à + 1 an	31/12/2020
Charges constatées d'avance sur services extérieurs*	35	-	16
Autres charges constatées d'avance	-	-	-
TOTAL	35	-	16

* Dont 0,124 M€ de charges locatives

NOTE 7

Valeurs mobilières de placement : NEANT EN 2021

NOTE 8

DISPONIBILITES ET EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT			M.€. (Millions d'Euros)
	31/12/2021	31/12/2020	
Banques	0	0	
Valeurs à l'encaissement	- 69	-	
Compte courant de Trésorerie	- 340	- 250	
TOTAL	- 409	- 250	

NOTE 9

CAPITAUX PROPRES

Le capital est composé de 1 008 826 931 actions de valeur nominale de 1 EURO chacune.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES		M.€. (Millions d'Euros)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2020 Résultat inclus		8 471
Capital		1 009
Primes d'émission, d'apports et de fusion		4 663
Réserves et report à nouveau		3 652
Résultat de l'exercice N-1		-1 838
Subventions d'investissements		2
Provisions réglementées		983
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2021 Résultat inclus		8 471
Augmentation du capital		0
Augmentations primes d'émission, de fusion, d'apport		0
Dividendes versés sur exercice N-1		0
Autres capitaux propres		0
Incorporation des écarts actuariaux exercice N-1		0
Augmentations des Provisions réglementées & Subvention d'investissement *(1)		228
Diminutions des Provisions réglementées & Subvention d'investissement *(2)		-197
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2021 avant résultat		8 502
Résultat net de l'exercice après impôt		835
Acomptes sur dividendes		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/20 résultat inclus		9 337

*(1) Dont dotation amortissements dérogatoires :

228 M.€.

*(2) Dont reprise amortissements dérogatoires :

-

197 M.€.

NOTE 10

TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						M.€. (Millions d'Euros)
	31/12/2020	Reclassement	Dotation de l'exercice	Reprise (utilisée)	Reprise (non utilisée)	31/12/2021
Garanties clients	-					-
Prestations à fournir	1		-			1
Indemnités de départ en retraite	574		3	- 9	- 31	537
LTIP Unit plan	1		2	- 1		2
Médailles du travail	47		2	- 2		47
Restructurations	119	- 66		- 30	- 23	0
Provisions pour risques et charges de personnel	742	- 66	7	- 42	- 54	587
Pertes de changes	11		46	- 11		46
Autres provisions pour charges	36			- 7		29
Risques divers	162		56	- 37	- 126	55
Autres provisions pour risques et charges	198		56	- 44	- 126	84
TOTAL	952	- 66	109	- 97	- 180	719

La provision pour restructurations non soldée au 31 décembre 2021 (66m€) a été reclassée en charges à payer.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE				M.€. (Millions d'Euros)
	31/12/2021		31/12/2020	
HYPOTHESES				
Taux d'actualisation	0,80%		0,50%	
Taux d'augmentation des salaires	2,50%		2,50%	
Valeur actuarielle des droits accumulés	- 660		- 765	
Gains actuariels non amortis				
Pertes actuarielles non amorties	123		191	
MONTANT PROVISIONNE AU BILAN	- 537		- 574	

NOTA : Ces engagements concernent les indemnités de fin de carrière des personnels de l'entreprise. Ces montants sont provisionnés pour le départ volontaire des salariés à 65 ans, ils sont comptabilisés en provision sur la base du coût global. Le coût des services rendus s'élève à 50 M€, le coût financier est un produit de 54,9 M€ comprenant un produit de "curtailment" lié au PSE de 82,5m€, les prestations versées s'élèvent à 30,5 M€.

Le plan de restructuration est complété et les personnels concernés ont tous été identifiés.

NOTE 11

DETTES FINANCIERES (Millions d'Euros)					
	31/12/2021	Dont à - 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans	31/12/2020
Emprunts auprès d'organismes de crédit	-				-
Emprunts auprès des sociétés du groupe (CC AIRBUS SE)	409	409			250
Emprunts et dettes Financières diverses	10	10		-	26
Avances AIRBUS SAS (A350)	1 553	48	239	1 266	1 538
TOTAL	1 972	467	239	1 266	1 815
- dont augmentations liées aux écarts de conv. Actif	0	0			0
- dont diminutions liées aux écarts de conv. Passif	-	-			-

DETTES D'EXPLOITATION (Millions d'Euros)			
	31/12/2021	Dont à + 1 an	31/12/2020
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 289	-	907
Dettes fiscales et sociales	599	-	354
Autres dettes d'exploitation	-	-	-
TOTAL	1 887	-	1 260
- dont entreprises liées	598	-	296
- dont charges à payer	802	-	623
- dont augmentations liées aux écarts de conv. Actif	46	-	8
- dont diminutions liées aux écarts de conv. Passif	- 34	-	- 19

DETTES DIVERSES (Millions d'Euros)			
	31/12/2021	Dont à + 1 an	31/12/2020
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	52	-	41
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)	-	-	-
Autres dettes diverses	19	-	20
TOTAL	70	-	61
- dont entreprises liées	1	-	19
- dont charges à payer	16	-	16
- dont augmentations liées aux écarts de conv. Actif	0	0	-
- dont diminutions liées aux écarts de conv. Passif	0	0	0

NOTE 12

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE & COMPTES DE REGULARISATIONS		
	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2021	31/12/2020
PCA (du specific business)	17	8
Quotas d'émission de CO ² alloués par l'état	-	-
- dont entreprises liées	-	-
TOTAL	17	8

NOTE 13

ENGAGEMENTS					
					M.€. (Millions d'Euros)
	AU PROFIT DE :				
	DIRIGEANTS	FILIALES ET GIE CONSOLIDES	AUTRES	TOTAL 31/12/2021	TOTAL 31/12/2020
1 - ENGAGEMENTS DONNES					
Engagements de Crédit bail			-	-	-
Engagements de retraites			123	123	191
Engagements nets au titre de Financement de ventes				-	-
Cautions et garanties bancaires			2	2	2
Autres engagements donnés			2	2	97
TOTAL	-	-	127	127	290
2 - ENGAGEMENTS RECUS					
Avals				-	-
Cautions			14	14	15
Engagements nets au titre de Financement de ventes				-	-
Sûretés réelles reçues				-	-
Autres engagements reçus			2	2	2
TOTAL	-	-	16	16	18

B - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 14

A - CHIFFRE D'AFFAIRES

CHIFFRE D'AFFAIRES REPARTI SELON LES ZONES GEOGRAPHIQUES		
	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2021	31/12/2020
France	8 787	7 953
Allemagne	110	98
Royaume-Uni	45	66
Autres pays de l'Union Européenne	76	90
Sous-Total Union Européenne	9 018	8 207
Suisse		1
Autres Pays A.E.L.E. (A)		
Autres Pays de l'Europe	1	2
Canada	25	37
Etats Unis	21	16
Amérique Latine	3	
Asie & Océanie	26	18
Afrique et Moyen-Orient	3	4
Montant Net du Chiffre d'Affaires (B)	9 097	8 284

(A) . Islande, Liechtenstein & Norvège

(B) . Montants H.T. Nets des RRR Accordés .

CHIFFRE D'AFFAIRES REPARTI ENTRE LES ACTIVITES CIVILES ET MILITAIRES		
	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2021	31/12/2020
Civiles	8 723	7 868
Militaires	374	416
TOTAL	9 097	8 284

B - REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

(décret 83- 1020 du 29 novembre 1983 - article 24-18°)

Cette information n'est pas mentionnée, elle conduirait à divulguer les rémunérations concernant une seule personne.

C - CHARGES ET PRODUITS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

M.€. (Millions d'Euros)		
PRODUITS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES		
	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de produits	8 458	8 262
Ventes de prestations	425	278
Autres produits d'exploitation	5	79
Produits financiers	42	0
Résultats	-	-
TOTAL	8 930	8 062
CHARGES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES		
	31/12/2021	31/12/2020
Achats & Services Extérieurs	1 697	1 235
Autres charges d'exploitation	204	
Charges Financières	9	134
Résultats	-	-
TOTAL	1 910	1 369

NOTE 15

RESULTAT FINANCIER	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2021	31/12/2020
Frais Financiers net		
- Frais Financiers AIRBUS SAS		0
- Charges liées à la Convention de gestion de Trésorerie Centralisée	- 0	0
- Autres Frais Financiers	- 79	225
Produits Financiers nets		
- Produits de Participations et autres immobilisations Financières	0	0
- Revenus liés à la Convention de gestion de Trésorerie Centralisé	-	-
- Revenus des créances AIRBUS SAS	-	-
- Revenus sur compte courant STAR REAL ESTATE	-	-
- Revenus des créances commerciales	-	-
- Autres produits Financiers	0	0
Résultat net de change	0	0
Dotations aux provisions	-	-
Reprise de provision	42	-
RESULTAT FINANCIER	- 37	- 225

NOTE 16

RESULTAT EXCEPTIONNEL	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2021	31/12/2020
Charges exceptionnelles sur les opérations en capital	- 44	- 1
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 33	- 1 204
Charges de restructuration	-	-
Charges sur exercices antérieurs	-	-
Autres charges exceptionnelles	-	-
Dotations aux provisions réglementées	- 228	- 243
Autres Dotations aux provisions exceptionnelles	- 69	- 42
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits sur exercices antérieurs	-	-
Quote-part de subventions virées au résultat de l'exercice	0	0
Autres Produits exceptionnels	-	-
Reprises de la provision pour amortissements dérogatoires	197	234
Reprises de la provision pour hausse des prix	-	-
Reprises sur autres provisions exceptionnelles	159	2
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 17	- 1 255

NOTE 17

SITUATION FISCALE		
	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2021	31/12/2020
Impôts à payer	-118	0
Crédit d'impôt	34	35
Crédit d'impôt N-1	2	6
TOTAL	-83	41

REPARTITION DE L'IMPÔT ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2021	31/12/2020
Impôt lié au résultat courant	-118	0
Impôt lié au résultat exceptionnel	0	0
Impôts à payer	-118	0

VARIATION DES IMPOTS DIFFERES OU LATENTS : Impôts calculés selon taux d'IS (y/c contributions additionnelles)

En M Euros		32,02%					28,41%		
Variation des impôts différés ou latents									
Nature	Début	2021	Variations		Fin	2021	Variation	Début	2022
Décalsages certains ou éventuels	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif	Taux	Actif	Passif
Provisions réglementées									
Provision pour investissement		0				0			0
Amortissements dérogatoires		314		11		325	37		288
Charges non déductibles temporairement									
Autres	304		-65		239		-27	212	
Provisions pour retraite	184		-12		172		-19	153	
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées									
Ecart de conversion		6		6		13	2		10
	488	321	-77	17	411	337	-8	365	298

NOTE 18

EFFECTIFS TEMPS PLEIN PAYES A FIN D'EXERCICE		
	31/12/2021	31/12/2020
Mensualisés	3 948	4 385
Ingénieurs et cadres	7 852	7 926
Employés & Agents Techniques de maîtrise	8 456	8 661
TOTAL	20 256	20 972

NOTE 19

PARTICIPATION DES SALAIRES		
	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2021	31/12/2020
Participation des salariés	79	-41

L'écart entre la participation payée en 2021 et la prévision de 2020 est de 12 m€ (provision à 0 et paiement de 12m€).
La participation provisionnée au titre de 2021 s'élève à 67m€.

NOTE 20

AUTRES INFORMATIONS

L'effort d'innovation (activités de recherche, développement et industrialisation), qui contribue à la constitution du Fond technologique du groupe, est apprécié au travers de deux notions :

* Les frais d'innovation autofinancée qui correspondent à l'ensemble des investissements d'innovation, qu'ils soient activés ou directement enregistrés en charges, non financés par les marchés.

* Les charges d'innovation autofinancée qui traduisent l'impact sur le résultat de l'effort d'innovation : frais enregistrés en charges, amortissements des dépenses immobilisées, charges nettes de remboursement des avances remboursables.

M.€.		
RECHERCHE & DEVELOPPEMENT		
	2021	2020
Ensemble des frais de recherche, Développement et Industrialisation	1 262	1 117
A déduire : coût de revient des marchés	- 237	- 115
Frais d'innovation autofinancée	1 025	1 002
+ Charges nettes de remboursement des avances de l'état		
- Production immobilisée (outillages spécialisés)	- 107	- 114
- Production stockée		- 0
+ Amortissement et dépréciation des dépenses immobilisées ou stockées	260	328
Charges d'innovation autofinancée	1 178	1 216